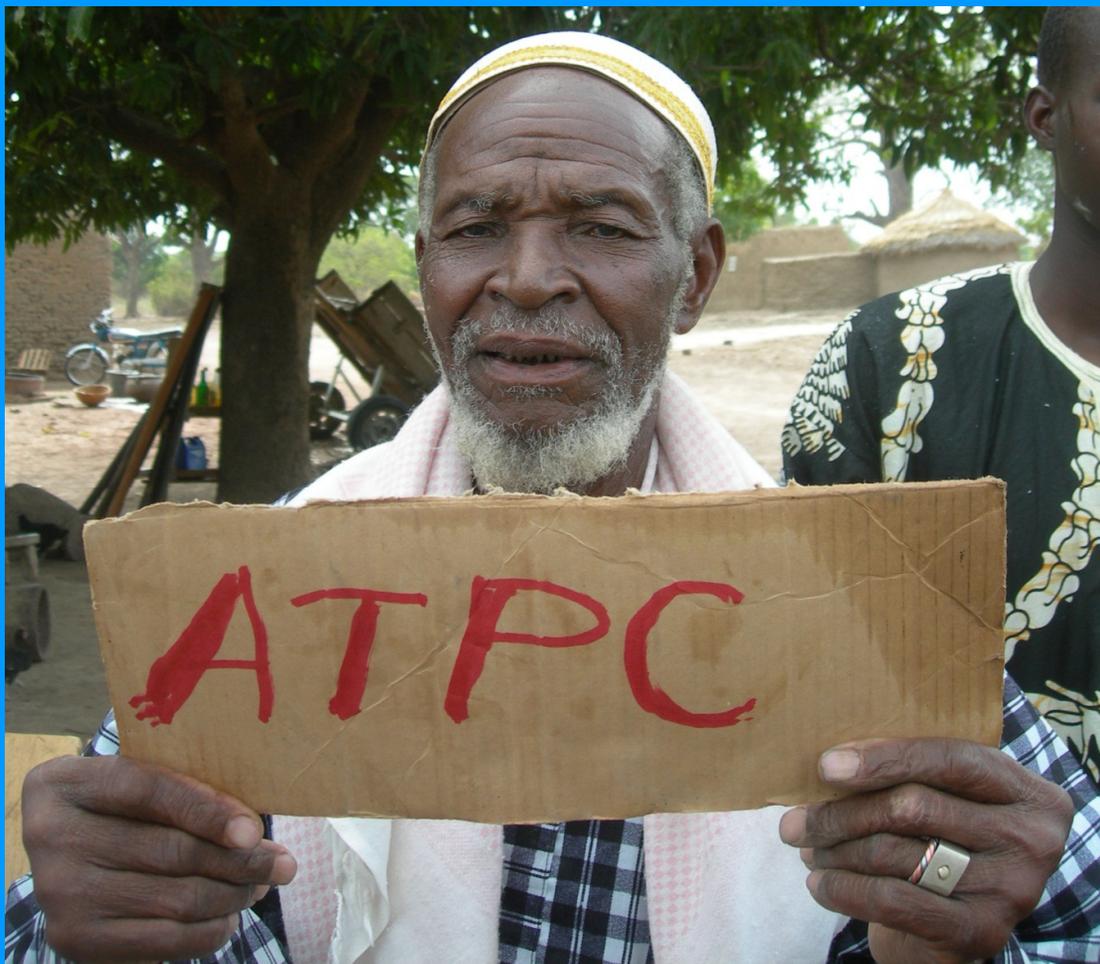




Guide de mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté au Mali



AVANT-PROPOS

L'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) est une approche intégrée qui consiste à encourager la communauté à analyser sa propre situation en matière d'hygiène et d'assainissement, ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences, suscitant ainsi une action collective visant à atteindre et maintenir un état de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL), par la construction de latrines par la communauté sans subvention extérieure.

Quand la stratégie ATPC fut initiée au Mali début 2009, avec l'atelier de formation organisé par l'UNICEF et facilité par Kamal Kar (initiateur de l'approche), on ne pouvait pas se douter de l'essor que cela prendrait. Dans un pays où la défécation à l'air libre est encore pratiquée dans beaucoup de communautés, chacun partageait ses doutes : « *Les gens sont trop pauvres et il faut des subventions.... Cela marche mieux en Asie.... Les anglophones parlent plus facilement d'excrétas humains alors que c'est un tabou chez nous...* ».

Sous le leadership de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN), avec l'appui de l'UNICEF et de quelques PTF innovants tel que DANIDA, l'approche a convaincu la grande majorité des ONG qui participent désormais activement à son développement en milieu rural.

En plus de son faible coût (3 à 5 US\$ / habitant au Mali), les facteurs qui ont favorisé le succès de l'ATPC dans notre pays sont notamment :

- La fierté des plus pauvres d'améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie.
- La simplicité de l'approche qui requiert une bonne approche des populations plutôt que la maîtrise d'une science complexe, ce qui a favorisé son appropriation par nos services techniques.
- Le leadership de la DNACPN qui a réussi à rendre prioritaire la question de la gestion des déchets liquides et a établi une stratégie opérationnelle ATPC simple et précise et qui a su convaincre, fédérer et coordonner les différents acteurs impliqués.
- Le fort niveau de décentralisation, en particulier des structures de santé et des municipalités qui sont d'autres acteurs essentiels de l'ATPC.

Tous ces acteurs institutionnels et de la société civile concourent au passage à l'échelle et l'expansion de l'ATPC. La force de ce large partenariat va maintenant être mise à l'épreuve pour la pérennisation des résultats qui dépendra principalement de leur niveau d'implication après l'arrêt de la défécation à l'air libre et du développement d'approches innovantes telles que le WASH marketing pour passer à l'échelle de l'assainissement.

En complément au document de mise en œuvre de l'ATPC de Kamal Kar qui reste le document de référence, le présent document a été élaboré en tirant toutes les leçons de la mise en œuvre de l'ATPC au Mali depuis 2009. Il a été élaboré en mai 2013 par l'équipe Eau-Hygiène-Assainissement (WASH) de l'UNICEF-Mali, et sera validé avec l'ensemble des partenaires au cours d'un atelier national.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
LISTE DES ACRONYMES.....	5
1. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATC AU MALI.....	6
2. LES ACTEURS ET LEURS ROLES	9
3. PRE-DECLENCHEMENT.....	13
4. DECLENCHEMENT.....	20
5. SUIVI POST-DECLENCHEMENT	34
6. EVALUATION DE L'ATTEINTE DE L'ETAT FDAL	47
7. CERTIFICATION DE L'ATTEINTE DE L'ETAT FDAL	51
8. SUIVI POST-FDAL	57
9. ASPECTS RELATIFS A LA FORMATION DES ACTEURS DE L'ATPC	74
10. ASPECTS RELATIFS A LA CAPITALISATION DE L'ATPC	89

Liste des annexes

Pré-déclenchement

- Annexe 1 Aide-mémoire pour réaliser l'état des lieux
- Annexe 2 Modèle de compte-rendu d'état des lieux pour un village
- Annexe 3 Liste définitive des villages retenus

Déclenchement

- Annexe 4 Fiche de compte-rendu du déclenchement dans un village
- Annexe 5 Fiche récapitulative de la phase de déclenchement

Suivi post-déclenchement

- Annexe 6 Réponses possibles aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ATPC
- Annexe 7 Fiche de suivi post-déclenchement (niveau ménage)
- Annexe 8 Fiche de suivi post-déclenchement (niveau village)
- Annexe 9 Fiche de supervision des activités ATPC dans un village

Evaluation/certification

- Annexe 10 Fiche d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL
- Annexe 11 Canevas du rapport d'évaluation
- Annexe 12 Modèle de panneau de certification
- Annexe 13 Modèle de procès-verbal de certification

Suivi post-FDAL

- Annexe 14 Fiche de suivi post-FDAL (niveau ménage)
- Annexe 15 Fiche de suivi post-FDAL (niveau village)
- Annexe 16 : Planches de conservations saine et traitement de l'eau et des aliments
- Annexe 17 : cahier de suivi du comité villageois d'hygiène et d'assainissement

Formation des acteurs de l'ATPC

- Annexe 18 Agenda type d'une session de formation de base des animateurs
- Annexe 19 Agenda type d'une session de formation des facilitateurs/agents de suivi
- Annexe 20 Liste des formateurs expérimentés en ATPC
- Annexe 21 Agenda type d'une session de formation des maçons

Capitalisation de l'ATPC

- Annexe 22 Indicateurs de suivi-évaluation de l'ATPC

Liste des acronymes

ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CSRéf	Centre de Santé de Référence
DAL	Défécation à l'Air Libre
DLM	Dispositif de Lavage des Mains
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DRS	Direction Régionale de la Santé
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
JMP	Joint Monitoring Programme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SACPN	Service d'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
SDSES	Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Assainissement et Hygiène)

1. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATC AU MALI

1.1. Situation de l'assainissement au Mali

Le dernier rapport JMP (Joint Monitoring Programme) pour le Mali, datant de 2012 pour l'année 2010, estime que **14 %** des ménages en milieu rural et **35 %** des ménages en milieu urbain disposent d'un dispositif d'assainissement amélioré.

C'est la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) qui a en charge les questions d'assainissement au Mali. Elle s'appuie sur la Politique Nationale d'Assainissement (PNA), assortie de 5 stratégies sous-sectorielles, dont la stratégie de gestion des déchets liquides, validées en 2009.

En 2011, la DNACPN et l'ensemble des partenaires ont validé l'étude d'opérationnalisation de la stratégie nationale de gestion des déchets liquides, qui a notamment permis de :

- Définir le standard minimum en matière de latrines familiales pour être considéré comme ouvrage amélioré (voir **tableau 1**).
- Revoir la classification des ouvrages d'assainissement individuels (améliorés/non améliorés) (voir **tableau 2**).
- Préciser les modalités de subvention des ouvrages et le système de suivi-évaluation du sous-secteur.

Tableau 1 : Standard minimum pour les latrines individuelles au Mali

- Latrines équipées d'une plateforme suffisamment résistante dans le sens où elle peut vraisemblablement assurer sa fonction sans risque d'effondrement et qui ne permet pas la mise en contact de l'homme avec les excréta. Cette plateforme devra disposer d'un revêtement facile d'entretien.
- Latrines équipées d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir des fosses (couvercle étanche sur trou de défécation / conduit de ventilation équipé de grillage / siphon)
- Latrines équipées d'une superstructure qui donne à l'utilisateur une intimité suffisante.

Autres recommandations :

- L'aménagement du dispositif d'assainissement amélioré doit permettre d'éviter la pollution de la nappe phréatique et des eaux de surface.
- Les latrines doivent être associées à un dispositif de lavage des mains hygiénique.

Source : Rapport de l'atelier national l'étude d'opérationnalisation de la stratégie nationale de gestion des déchets liquides. DNACPN. Juillet 2011

Tableau 2 : Classification des ouvrages d'assainissement

Ouvrages améliorés

Nomenclature DNACPN	Correspondance JMP	Classification selon normes internationales
Toilettes		
Toilette à chasse d'eau mécanique avec siphon	Toilette à chasse d'eau mécanique	Ouvrage amélioré
Toilette à chasse d'eau manuelle avec siphon	Toilette à chasse d'eau manuelle	Ouvrage amélioré
Latrines moderne (cabine comprenant un mur, une porte et toit)		
Latrines ventilée à double fosse alternée avec grillage anti-mouche	Latrines avec dalle à fosse ventilée VIP	Ouvrage amélioré
Latrines ventilée à simple fosse avec grillage anti-mouche	Latrines avec dalle à fosse ventilée VIP	Ouvrage amélioré
Latrines Ecosan	Latrines à compostage	Ouvrage amélioré

Latrines à bio-digesteur	Latrines à compostage	Ouvrage amélioré
Latrines traditionnelles (cabine ou simple muret)		
Latrines avec dalle en béton (sanplat ou autre) et couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec plateforme en bois/banco/ enduit et couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré

Ouvrages non améliorés

Nomenclature DNACPN	Correspondance JMP	Classification selon normes internationales
Latrines ventilées sans grillage anti-mouche	Latrines avec dalle à fosse ventilée VIP	Ouvrage amélioré
Toilette à chasse d'eau manuelle sans siphon	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec dalle en béton sans couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec plateforme en bois/banco/enduit sans couvercle étanche	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines avec plateforme en bois/banco (sans enduit) avec ou sans couvercle	Latrines à fosse avec plateforme	Ouvrage amélioré
Latrines à fosse sans plateforme	Latrines à fosse sans plateforme	Ouvrage non amélioré
Défécation dans la nature	Défécation en plein air	Ouvrage non amélioré

1.2. Passage à l'échelle et expansion de l'ATPC au Mali

1.2.1. Principaux résultats

L'ATPC au Mali a connu un formidable essor ces dernières années. Fin 2012, plus de **1.200** agents ont été formés (services techniques du gouvernement, société civile, municipalités), plus de **1100** villages sont déclenchés, **plus de 750** villages ont éradiqué la défécation à l'air libre. Plus de **28.000** latrines ont été construites ou réhabilitées et la plupart sont équipées d'un dispositif de lave-mains fonctionnel. Les données par région sont récapitulées dans le **tableau 3**.

Tableau 3 : Données récapitulatives de l'ATPC au Mali

Désignation	Nombre d'agents formés	Nombre Villages déclenchés	Total population	Nombre latrines avant déclenchement	Nombre nouvelles latrines construites	Nombre latrines réhabilitées	Nombre Ménages disposant d'un pot pour les enfants	Nombre latrines équipés d'un DLM	Nombre Villages FDAL	Nombre de village certifiés
KAYES	236	107	81085	3294	2454	566	490	735	107	107
KOULIKORO	483	317	211560	12219	6216	4456	1294	8636	284	279
SÉGOU	212	56	44832	3027	1826	412	1125	2834	52	46
MOPTI	128	321	302706	14333	4599.95	170	1602	8501	106	65
SIKASSO	148	300	266262	12612	5918.76667	1954	5433	6870	206	173
Total	1 207	1101	906445	45485	21014	7558	9944	27576	755	670

Source : UNICEF/DNACPN Février 2013

1.2.2. Leçons apprises

Si les résultats sont assez encourageants, il a été constaté certaines insuffisances ou dérives dans le cadre du passage à l'échelle, notamment :

- Données de base peu fiables (population, nombre de latrines existantes, etc.)
- Critères de choix des villages ATPC pas toujours respectés ;
- Ajout de nouveaux critères d'évaluation/certification FDAL sans l'aval de tous les partenaires ;
- Certaines étapes du déclenchement négligées (marche dans les zones de défécation) ;
- Manque d'harmonisation de la méthodologie et des outils d'état des lieux, de suivi, de supervision et d'évaluation
- Manque de définition des activités post-FDAL (création d'unités de fabrication de dalles, WASH marketing, etc.) ;
- Qualité et fréquence du reporting inégales.

Par ailleurs, certains partenaires ont eu des initiatives récentes dans le cadre du suivi post-déclenchement et du suivi post-FDAL qui ont montré des résultats et qu'il importait de capitaliser.

1.3. Présentation du guide

Le présent guide a été élaboré pour préciser certains aspects afin de faciliter la mise en œuvre de l'ATPC au Mali dans les années à venir et de conforter les résultats obtenus. Le guide reprend les différentes étapes du processus et comprend 9 chapitres :

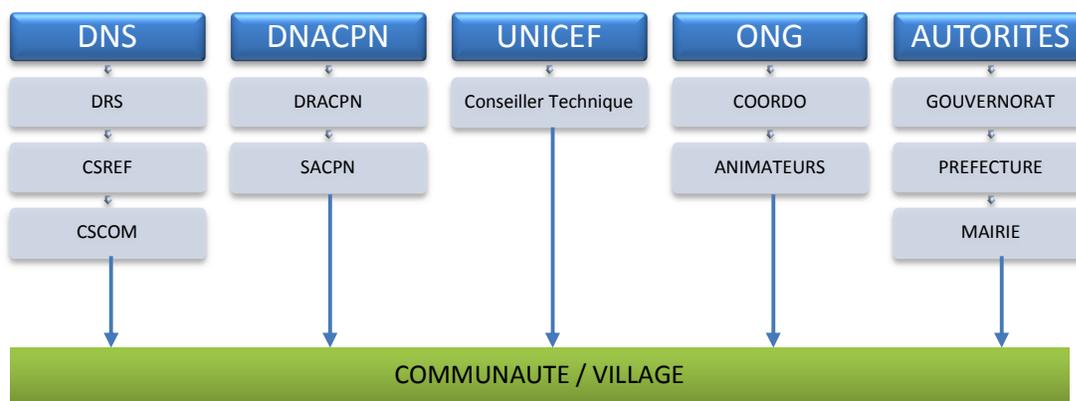
1. Acteurs et rôles
2. Pré-déclenchement
3. Déclenchement
4. Suivi post-déclenchement
5. Evaluation de l'atteinte de l'état FDAL
6. Certification de l'atteinte de l'état FDAL
7. Suivi post-FDAL
8. Aspects relatifs à la formation des acteurs de l'ATPC
9. Aspects relatifs à la capitalisation de l'ATPC

2. LES ACTEURS ET LEURS ROLES

2.1. Organigramme

Dans le cadre du passage à l'échelle, un grand nombre d'acteurs s'est vu impliqué dans la mise en œuvre de l'ATPC et il est important de rappeler le rôle de chacun. L'organigramme suivant récapitule les acteurs et leurs relations.

Organigramme des acteurs de l'ATPC



2.2. Organisations non gouvernementales

Les Organisations non gouvernementales (ONG) au Mali sont largement impliquées dans la mise en œuvre de l'ATPC, à travers le financement des différents PTF. Elles travaillent en étroite collaboration avec les services techniques et les autorités locales. D'une manière générale, elles mettent en place une équipe composée d'un coordinateur, d'un responsable administratif et financier et d'animateurs (5 à 10 villages/animateur). Les projets ATPC des ONG comportent généralement 15 à 80 villages, cela pour être viables techniquement et économiquement.

Rôle du coordinateur

- Préparation et soumissions de projet ATPC au PTF.
- Gestion quotidienne du projet.
- Coordination avec les autres partenaires.
- Supervision et formation continue de l'équipe d'animation.
- Organisation de la collecte des données.
- Organisation des ateliers formation/déclenchement et cérémonie de certification.
- Synthèse des données et production des rapports techniques d'avancement.

Rôle du responsable administratif et financier

- Participation active à la préparation du budget du projet ATPC.
- Responsable de la gestion financière des ressources du projet, notamment du suivi des procédures administratives et comptables, de la gestion des flux financiers, de la collecte et de la validation des pièces comptables, du suivi budgétaire et de la rédaction des rapports financiers.

Rôle de l'animateur

- Réalisation de l'état des lieux, du déclenchement et du suivi périodique à toutes les phases de l'ATPC.
- Formation continue des comités d'assainissement villageois.
- En contact permanent avec mairie et services techniques locaux.

2.3. Services techniques

De nombreux agents des services techniques sont impliqués. Leur mobilisation permet d'une part de renforcer leurs capacités en les faisant participer concrètement aux activités et d'autre part de faire profiter le projet de leur expérience et assurer la qualité.

2.3.1. Services de l'assainissement

Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DNACPN)

- Garante de la mise en œuvre de l'ATPC selon les règles instaurées au Mali.
- Assurance-qualité de tous les documents clés relatifs à l'ATPC.
- Formateur principal aux ateliers de formation/déclenchement.
- Supervision périodique des projets ATPC dans les régions.
- Participation à la première certification FDAL de chaque projet.

Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DRACPN)

- Responsable de l'identification et de la confirmation des villages.
- Planification des activités de déclenchement, d'évaluation et de certification.
- Formateur principal aux ateliers de formation/déclenchement.
- Supervision périodique des projets ATPC dans la région.
- Responsable de l'évaluation et de la certification des villages ayant atteint le statut FDAL.
- Mise à jour de la base de données ATPC.

Service d'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (SACPN).¹

- Participation à l'identification des villages.
- Participation à l'état des lieux des villages.
- Suivi périodique des villages déclenchés et certifiés.

2.3.2. Autres services techniques

Direction Régionale de la Santé (DRS)

- Participation à la formation des acteurs (promotion des bonnes pratiques d'hygiène)
- Participation au suivi périodique des villages déclenchés et certifiés.
- Participation à la célébration du premier village FDAL.

Autres services techniques locaux

¹ Dans le cas où c'est la DRACPN qui met directement en œuvre un projet ATPC, le SACPN joue le même rôle que l'animateur de l'ONG.

- Participation à la formation/déclenchement (CSRéf, CSCom et SDSES).
- Coresponsable de l'évaluation et de la certification (CSRéf).
- Participation au suivi périodique et appui-conseil (CSCom et SDSES).

2.4. Autorités politiques et administratives

La participation des autorités politiques et administratives et des collectivités territoriales devrait garantir une bonne mobilisation et un engagement sûr des communautés à la base.

Gouvernorat et Préfecture

- Participation à la formation/déclenchement.
- Participation à la première certification.

Mairie

- Participation au choix des sites.
- Participation à l'information et à la mobilisation des communautés.
- Participation à la formation/déclenchement.
- Participation au suivi périodique.
- Coresponsable de l'évaluation et de la certification des villages.

2.5. Comité d'assainissement villageois

Les acteurs de suivi appuieront la création/dynamisation de comité d'assainissement villageois constitué d'au moins des 2 représentants de communauté ayant participé à la foire, leaders naturels.

Le comité d'assainissement villageois est notamment chargé de :

- Réaliser et mettre à jour la carte communautaire (nouvelles latrines construites et latrines réhabilitées).
- Suivre les avancées du FDAL au niveau des ménages.
- Sensibiliser les ménages à de meilleures pratiques d'hygiène.
- Etablir un plan d'action d'assainissement du village.
- Organiser les activités de salubrité.

2.6. UNICEF et autres PTF

L'UNICEF a initié l'approche ATPC au Mali depuis la première formation sous-régionale en 2008 et l'atelier régional de 2009. Depuis, elle a mobilisé d'importants financements pour l'expansion de l'ATPC et appuie les DRACPN ou passe des contrats de partenariat avec des ONG pour la mise en œuvre de l'ATPC. Après 4 années, l'UNICEF a mis au point une procédure rapide de passation des marchés avec des standards de narratif, de cadre logique, de chronogramme et de budget. Elle finance régulièrement des ateliers de capitalisation et a été à l'initiative de l'élaboration du présent guide.

D'autres PTF participent également au passage à l'échelle comme WaterAid, Plan Mali, SNV, World Vision, Care Mali, ACF-E, dans la mesure de leurs moyens.

2.7. Processus d'intervention des différents acteurs

Le développement de l'approche ATPC dans un village devrait idéalement s'étaler sur un minimum de 2 ans. La première année, le projet est piloté par une ONG en étroite collaboration avec les services techniques et les collectivités territoriales. La seconde année, les services techniques et les collectivités territoriales seraient responsabilisés

dans l'appui-suivi. Le **tableau 4** récapitule l'intervention des principaux acteurs aux différentes étapes du processus au cours de la première année.

Tableau 4 : Intervention des principaux acteurs aux différentes étapes du processus

année	mois	étape	ONG	Services techniques	Mairie	
A N 1	1	Pré-déclenchement	Collecte données	Etat des lieux	Information	
	2		Etat des lieux			
	3	Déclenchement	Participant	Participant	Participant	
	4	Suivi post-déclenchement	Passage 1 à 2 fois par semaine	Supervision une fois par mois	Passage au moins une fois dans chaque village	
	5		Appui du comité			
	6		Visites à domicile			
	7	Evaluation FDAL	Observateur	Responsable	Coresponsable	
	8	Certification FDAL	Organisateur	Responsable	Coresponsable	
	9	Suivi post-FDAL	Passage 1 à 2 fois par semaine	Supervision une fois par mois	Passage au moins une fois dans chaque village	
	10					Séances IEC
	11					Visite à domicile
	12					Formation maçons

N.B. Les durées des périodes des différentes étapes sont définies à titre indicatif, car elles peuvent varier selon les arrangements pour la mise en œuvre.

3. PRE-DECLenchement

3.1. Choix des villages

3.1.1. Critères de choix

La DNACPN, l'UNICEF et les autres partenaires ont défini les critères de choix des villages, tels qu'indiqués dans le tableau 5.

Tableau 5 : Critères de choix des villages ATPC

- Communautés sous équipées avec une pratique avérée de la DAL (moins de 60 % de taux de latrinisation)
- Population : la taille d'une localité ciblée (quartier urbain / village / partie de grand village / hameau) devra idéalement être de 300 à environ 1500 habitants (autour de 100 ménages)
- Habitat : préférer les localités à habitat concentré plutôt que dispersé
- La présence d'un programme de subvention à côté ou en cours doit être bien examiné avant le choix d'une communauté

Points d'attention :

- Ces paramètres doivent être rigoureusement vérifiés. Si un critère n'est pas respecté, une note explicative doit être jointe en observation.
- Pour initier l'approche dans une nouvelle région, l'intervention dans les premiers sites aura une forte valeur démonstrative. Il conviendra alors de choisir des villages largement sous-équipés en latrines.
- Du fait que l'on se trouve dans un contexte de passage à l'échelle dans certaines régions, il est préférable de couvrir l'ensemble des villages éligibles d'une commune avant d'en toucher une nouvelle.

3.1.2. Procédure de choix

Le choix définitif des villages se fera en plusieurs étapes.

Tout d'abord, l'ONG prendra contact avec la DRACPN pour établir une première liste de villages en fonction de la zone pré-identifiée (cercle ou communes) et dans le souci qu'il n'y ait pas de chevauchement dans la mise en œuvre. La planification est ainsi centralisée et harmonisée au sein d'une structure responsable. Cette liste provisoire devra comprendre plus de villages que le nombre prévu dans le projet de l'ONG.

A partir de cette liste, l'ONG en collaboration avec le SACPN établira un état des lieux dans chaque village afin de collecter les données de base. Cet état des lieux se fera en 2 étapes :

- Recherche documentaire (données RGPH 2009, données du recensement pour les cartes électorales, inventaire effectué par les services de l'assainissement, etc.) auprès de la commune et des services techniques pour recueillir les données de base, à savoir :
 - Population
 - Nombre de ménages
 - Nombre de latrines existantes
- Visite des villages (une journée par village) pour établir l'état des lieux (voir aide-mémoire en **Annexe 1**) et recueillir les données de base suivantes :
 - Sources d'approvisionnement en eau
 - Couverture en latrines (nombre et type)
 - Pratiques d'hygiène des ménages et état de salubrité du village

A l'issue de cette recherche, un rapport de synthèse de l'état des lieux est établi par l'ONG (voir canevas de compte-rendu en **Annexe 2**).

Le rapport de synthèse sera examiné lors d'une réunion d'arbitrage entre DRACPN, ONG et représentant du PTF afin d'établir la liste définitive (voir **Annexe 3**) qui sera ensuite transmise à qui de droit (PTF, conseil de cercle, communes, services de santé).

3.2. Information des communautés avant déclenchement

Il s'agit d'effectuer une courte visite dans le village sélectionné pour :

- Annoncer la visite prochaine d'une délégation (dans le cadre du déclenchement) en précisant que son objectif est de prendre connaissance des comportements hygiéniques et de comprendre les problèmes d'assainissement et de santé.
- Convenir d'une date et d'un horaire de passage de la délégation en s'assurant qu'au moment de la rencontre, un maximum de personnes soit disponible (hommes, femmes et enfants, jeunes et vieux).
- Repérer au préalable les voies d'accès les plus praticables pour les véhicules.

Points d'attention :

- Eviter autant que possible les périodes de culture et de récolte pour le déclenchement, la période idéale étant comprise entre décembre et avril.
- Eviter de faire coïncider le déclenchement avec un jour de marché, de fête (mariage, funérailles, etc.)
- En cas de contrainte de calendrier, négocier la participation de la communauté, les villageois ayant toujours des solutions pour recevoir des hôtes à tout temps pourvu qu'ils soient sensibilisés à l'enjeu.
- Une visite de rappel doit avoir lieu 2 à 3 jours avant le déclenchement pour une bonne mobilisation lors du déclenchement.

Annexe 1 : Aide-mémoire pour réaliser l'état des lieux

Une bonne manière de commencer une recherche sur le milieu dans lequel le programme va se dérouler consiste à faire une promenade environnementale. La promenade environnementale permet d'identifier rapidement les problèmes liés à l'hygiène et l'assainissement.

1. Déroulement

- Demandez à un groupe de personnes de la localité de vous faire faire le tour. C'est une bonne idée de le faire à l'aube ou au crépuscule, si le temps le permet, car ainsi vous aurez l'occasion de voir plus de comportements liés à l'hygiène.
- Demandez à voir les points d'approvisionnement en eau, les latrines et les douches, les endroits où l'on jette les ordures. Bavardez avec les mères au sujet de leurs enfants, parlez-leur de leurs problèmes, comment elles arrivent à maintenir leur maison et leurs enfants propres.
- Il faut vous enquêter des problèmes relatifs aux eaux usées, aux latrines, aux eaux stagnantes. Vous ne devez pas demander cela à la communauté, plutôt l'observer et le noter.
- Soyez courtois et respectueux de la culture, en somme, établissez un bon lien avec la communauté.
- Notez ce que vous avez appris pendant la visite.

2. Informations à recueillir

Points d'eau

- Type d'ouvrage
- Année de mise en place
- Existence d'un comité de gestion (composition, fonctionnalité, etc.)
- Fonctionnalité du point d'eau en fonction des saisons
- Nombre de pannes
- Nombre d'utilisateurs
- Types d'aménagement
- Etc.

Latrines et puisards

- Type d'ouvrage
- Année de mise en place
- Coût estimatif
- Bailleur ou promoteur
- Nombre d'utilisateurs par ouvrage
- Dispositifs de lavage des mains
- Nature du sol (sols rocheux, sols instables, niveau de la nappe phréatique, zone inondable...)
- Maçons formés

Autres

- Personnes ressources
- Autres infrastructures du village
- Gestion des ordures ménagères
- Etat de salubrité du village
- Canaux de communication

Annexe 2 : Modèle de compte-rendu d'état des lieux pour un village

Village :	Cercle :
Commune :	Région :
Distance de la commune : km	Distance du chef-lieu de cercle : km

1. Population

Dénombrement de la population	Données RGPH 2009
Nombre d'hommes	
Nombre de femmes	
Population totale	
Nombre de ménages	
Nombre de concessions	

Aspects culturels	Ethnie	Langue	Religion
Dominante			
Présentes			

Personnes d'importance	Statut/fonction	Téléphone
Hommes : Noms, Prénoms		
Femmes : Noms, Prénoms		

2. Infrastructures dans le village

Habitat : Groupé Semi-dispersé Dispersé

Type d'infrastructure	oui/non	Type d'infrastructure	oui/non.
Ecole primaire		Mosquée	
Ecole coranique		Eglise	
Centre d'alphabétisation		Marché	
Centre de santé		Magasin	
Plateforme multifonctionnelle		Autre :	

Remarques :

.....

.....

.....

3. Source d'approvisionnement en eau

Sources existantes	Année de réalisation	Mode de gestion	Fonctionnalité pérennité	Principales utilisations

4. Assainissement/hygiène/santé

Type d'aisance des ménages du village (RGPH 2009)	Nb	%
Total ménages		
Type d'aisance des ménages		
Intérieur privé avec chasse d'eau		
Extérieur privé avec chasse d'eau		
Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau		
Latrines privées		
Latrines communes		
Dans la nature		
Autre à spécifier		
Total		

Nb de latrines existantes dans le village (indiqué par les villageois) :

Nb de concessions ne disposant pas de latrines (indiqué par les villageois) :

Nb moyen de ménages par latrines (indiqué par les villageois) :

Maçon villageois

Nom	
Prénom	
Résidence	
Formation	
Nb de latrines réalisées	

Maladies fréquentes dans le village	Citées par les villageois	Citées par l'agent de santé

5. Sources de revenus monétaires

Cultures de rente		
Cultures vivrières		
Maraîchage		
Exploitation forestière		
Transformation de produits agricoles		
Elevage		
Pêche		
Artisanat		
Commerce		
Aide des ressortissants		
Autre :		

6. Organisations ou associations existantes

Appellation	Genre	Activités	Appui extérieur

H Hommes F Femmes M Mixte

Description de système d'entraide dans le village :

.....

7. Canaux de communication

Moyens de communications les plus efficaces :

1.
2.
3.

Nb de ménages disposant d'une télévision :

Nb de ménages disposant d'un poste radio :

Radio locale la plus fréquemment écoutée :

Horaires d'écoute les plus fréquents :

Existe-t-il un vidéoclub dans le village : Oui Non

Remarques :

.....

8. Conclusion

Avis de l'équipe d'animation sur le choix du village : Favorable Non favorable

.....

Date :

Nom et signature de l'agent SACPN :

Nom et signature de l'animateur :

Annexe 3 : Liste définitive des villages retenus pour l'ATPC

Outils de suivi de l'approche ATPC au Mali													
Fiche 1 : Phase Identification													
REGION :													
CERCLE :													
STRUCTURE :													
DATE :													
													
N°	Communes	Villages	Données population				Latrines		Source d'approvisionnement en eau ⁴				Observations ⁵
			Population totale ¹	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre de concession	Nombre de ménages ²	Nombre de latrines existantes ³	Taux de couverture en latrines	Forage	Puits moderne	Puits traditionnel	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
Total			0				0	0		0			

Note importante:

¹ Les Concessions, et la population peuvent être calculée à partir du RGPH 2009, corrigé en fonction du taux de croissance annuel

² Le nombre de ménages peut être calculé à partir du RGPH 2009

³ Faire la différence entre latrines où on peut déféquer et simple douche pour se laver uniquement.
Ne pas comptabiliser les douches dans le nombre total de latrines.

⁴ Donner le nombre de points d'eau déterminé lors de l'état des lieux

⁵ Justifier les exceptions aux critères de choix

Cette fiche doit être renseignée avant le déclenchement et servira à suivre la suite du processus.
Ajouter les lignes nécessaires dans le cas où le nombre de villages dépasse 15.

4. DECLENCHEMENT

4.1. Principes

Le déclenchement est une étape primordiale de l'approche ATPC qui comprend plusieurs séquences d'animation selon l'ordre chronologique suivant (l'ordre des étapes pouvant légèrement changer) :

- Introduction de la séance
- Cartographie du village
- Calcul de la quantité de caca produite et des dépenses médicales
- Promenade environnementale
- Exercice de la contamination oro-fécale
- Plaidoyer des enfants
- Engagement de la communauté
- Conclusion de la séance
- Foire au caca

Le déclenchement doit être réalisé par une équipe de facilitation d'au moins 4 facilitateurs (plus s'il s'agit d'une démonstration dans le cadre d'une formation) au cours d'une seule journée (durée : entre 2 et 3 heures sans compter le temps d'accès au village). Chaque membre doit bien connaître son rôle en complémentarité de ses co-équipiers.

Le déclenchement est basé sur la stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte parmi les membres de la communauté alors qu'ils sont confrontés à la réalité crue représentée par la défécation massive à l'air libre et ses impacts sur la communauté tout entière. Le postulat de base est qu'aucun être humain ne peut rester indifférent au fait qu'il ingère les excréments de ses semblables.

Le rôle de facilitateur est simplement d'aider les membres de la communauté à se rendre compte par eux-mêmes que la Défécation à l'Air Libre (DAL) rend l'environnement insalubre. C'est alors à la communauté de décider comment régler ce problème et de prendre les mesures adéquates.

4.2. Préparation du déclenchement

4.2.1. Mobilisation des villageois

Pour une bonne mobilisation, l'animateur passera 2 à 3 jours avant pour rappeler la date du déclenchement à la communauté. Il doit s'assurer que les personnes rencontrées mobiliseront les hommes, les femmes, les vieux, les jeunes et les enfants.

Le jour du déclenchement, au fur et à mesure de l'arrivée des villageois sur le site retenu, ceux-ci seront disposés en cercle par l'équipe de déclenchement qui se mêlera au public.

Point d'attention :

- Eviter la saison des pluies et les périodes de travaux champêtres pour programmer le déclenchement (période idéale : de décembre à avril)

4.2.2. Données de base

Pour avoir un esprit critique, l'équipe de déclenchement doit disposer des données de base recueillies lors de l'état des lieux : population, nombre de concessions, nombre de ménages, nombre de latrines existantes, etc.

4.2.3. Préparation du matériel

Une partie du matériel doit être préparée par l'équipe de déclenchement avant l'arrivée au village ciblé, tandis qu'une autre partie peut être recherchée sur place.

Matériel à amener au village :

- Cola (à remettre au chef de village lors des salutations d'usage)
- Plat de riz sauce (pour l'exercice de la contamination oro-fécale)
- Cartons de différentes couleurs (pour indiquer les principales infrastructures et les concessions) et grande feuille de papier (pour reproduire la carte)
- Ciseaux et marqueurs (pour écrire sur les cartons)
- Sachets de poudre jaune (pour indiquer les lieux habituels de défécation à l'air libre) et rouge (pour indiquer les lieux de défécation à l'air libre en cas de diarrhée)
- Sachet plastique (pour prélever le caca)
- Calculatrice (pour calculer quantité de caca produites et dépenses médicales)
- Appareil photo numérique (pour filmer les différentes séquences du déclenchement)

Matériel pouvant être recherché sur place :

- Cendre (pour indiquer les limites du village, les voies d'accès, etc.)
- Tige de mil (pour indiquer les différents sites sur la carte communautaire)
- Cailloux (pour bloquer les petits cartons en cas de vent)
- Caca (pour l'exercice de la contamination oro-fécale)

4.2.4. Définition du rôle de chaque membre de l'équipe de déclenchement

Avant d'arriver au village, il est nécessaire de définir le rôle de chaque membre de l'équipe de déclenchement. L'équipe minimum doit comprendre au moins 4 personnes : un facilitateur principal, un environnementaliste, un logisticien et un rapporteur. Le **tableau 6** récapitule le rôle de chacun. Si l'équipe de déclenchement comprend plus de 4 personnes, on pourra définir des rôles de co-facilitateurs d'une part pour le groupe des adultes et d'autre part pour le groupe des enfants.

Tableau 6 : Rôle des membres de l'équipe de déclenchement

Rôle	Tâche	Observation
Facilitateur principal	Responsable de l'équipe, il assure le rôle principal de la facilitation et anime le groupe d'adultes pendant toutes les séquences	Déclencheur expérimenté Nécessité de vérifier le matériel préparé par le logisticien avant de se rendre sur le terrain Un co-facilitateur peut être associé en fonction du nombre d'agents impliqués dans la formation
Environnementaliste	Il anime le groupe d'enfants pendant toutes les séquences Il recherche du caca pour l'exercice de la contamination oro-fécale	Un co-facilitateur peut être associé en fonction du nombre d'agents
Logisticien	Il est chargé de préparer le matériel avant d'arriver dans le village et une	

	fois sur place. Il met en place les participants, veille sur l'ordre et l'écoute des débats.	
Rapporteur	Il prend des notes et est chargé de faire le compte-rendu de la séance	Voir Fiche de compte-rendu du déclenchement dans un village en Annexe 4

4.3. Introduction de la séance de déclenchement

Principes :

Une fois la communauté suffisamment mobilisée et après avoir mis en place le public, le facilitateur principal introduit la séance pour présenter l'équipe et les objectifs de la séance.

Déroulement :

- Faire les salutations d'usage.
- Remettre les noix de cola au chef du village.
- Présenter l'équipe de déclenchement.
- Laisser les villageois se présenter.
- Expliquer l'objectif de la visite : ***Notre équipe étudie le comportement sanitaire des villages de la zone.***
- Rappeler les principes de l'ATPC : ***Nous sommes venus apprendre de vous et vous aider à analyser la situation en matière d'hygiène et d'assainissement de votre village.***
- Demander l'autorisation de séparer le groupe des adultes et des enfants, en expliquant que le même processus sera mené simultanément avec les 2 groupes.

Durée conseillée : 15 minutes



Groupe d'adultes pendant une séance de déclenchement



Groupe d'enfants pendant une séance de déclenchement

4.4. Cartographie du village

Principes :

Le facilitateur de chaque groupe explique l'exercice et présente le matériel qui sera utilisé (cendre, poudre, carton, etc.). Il demande ensuite à un volontaire villageois de venir dresser la carte. Un autre participant est identifié pour écrire sur les cartons. La participation du public est requise.

Déroulement : Le facilitateur explique, au fur et à mesure de la réalisation de la carte, la codification des différents sites à faire figurer :

- Limites du village, points cardinaux (soleil levant/soleil couchant) et voies d'accès au village (à l'aide de la cendre)
- Lieux sacrés (cartons d'une certaine couleur)
- Infrastructures : école, centre de santé, marché, point d'eau, plateforme multifonctionnelle, etc. (cartons d'une certaine couleur)
- Concessions du chef de village et des autres ménages présents et latrines existantes (cartons d'une certaine couleur en précisant si existence ou non de latrines)
- Lieux habituels de défécation à l'air libre (poudre jaune)
- Lieux de défécation à l'air libre en cas d'urgence, de diarrhée, de pluie (poudre rouge)
- Mettre l'accent sur la distance que certaines personnes doivent parcourir pour déféquer et l'heure à laquelle ils le font. Y a-t-il des problèmes de sécurité ?
- Demander aux gens de schématiser le mouvement des excréments depuis les endroits de défécation à l'air libre (DAL) jusqu'aux points d'eau, entraînant ainsi leur contamination.

Durée conseillée : 30 minutes



Carte dressée par le groupe d'enfant



Détail de la carte

Points d'attention :

- Discuter des selles humaines est généralement tabou. Le mot caca ne doit pas être prononcé en premier par le facilitateur qui doit arriver à le faire dire par le public dans la langue locale. Pour cela, il peut utiliser différentes astuces en demandant par exemple ce qui se passe quand on a mangé trop de haricots.
- La carte est un outil de suivi qui doit permettre de suivre l'évolution de la réalisation et de la réhabilitation des latrines. Dans la mesure où le village est assez grand, il n'est pas évident de représenter toutes les concessions. Dans le même sens, si un grand nombre de latrines existe déjà, il n'est pas évident de toutes les représenter. On pourra représenter alors des groupes de concessions et quelques latrines. La carte devra être complétée à l'issue de la séance par les représentants de la communauté et l'animateur s'en assurera lors des premiers suivis.

4.5. Calcul de la quantité de caca produite et des dépenses médicales

Principes :

Calculer la quantité de matières fécales produite et les dépenses médicales peut aider à illustrer l'ampleur des problèmes sanitaires, surtout dans les communautés qui pratiquent largement la défécation à l'air libre. Cet exercice se fait dans la foulée de la cartographie.

Calcul de la quantité de caca (voir exemple dans **tableau 7**) :

- Demander la taille de la population du village (nombre d'habitants, nombre de ménages)
- Demander quelle quantité de caca une personne produit chaque jour.
- Multiplier ce chiffre par le nombre d'habitants du village pour calculer la masse de matière fécale produite par jour dans le village.
- Ce chiffre journalier peut ensuite être multiplié pour connaître la quantité produite par semaine, par mois, et par année. Les quantités peuvent atteindre des tonnes, ce qui peut surprendre les communautés elles-mêmes.
- Inscire ce chiffre sur un carton à placer sur la carte du village.
- Demander quelle est la famille qui en produit le plus et demander à tout le monde d'applaudir et de féliciter la famille pour avoir apporté la plus grande quantité d'excréments dans le village. De même, identifier les familles qui sont en deuxième et troisième position et apprécier leur contribution. Identifier ensuite les familles qui en produisent le moins. Leur demander pourquoi elles en produisent si peu. Leur demander alors de manger plus pour en produire plus. Tout ceci génère beaucoup d'amusement mais la prise de conscience se fait clairement.

Calcul des dépenses médicales (voir exemple dans **tableau 7**) :

- Demander quelles sont les maladies les plus fréquentes dans le village.
- Demander ensuite combien un ménage dépense en moyenne par mois en traitement et en médicament pour la diarrhée, la dysenterie et autres maladies liées à la DAL qu'ils ont identifiées.
- Multiplier ce chiffre par le nombre de ménages et par 12 (mois) pour calculer les dépenses médicales par an dans le village.
- Inscire ce chiffre sur un carton à placer sur la carte du village.
- Demander quelles familles dépensent le plus. Souligner si elles vivent près des zones de défécation ou dans les voisinages les plus sales. Sont-elles pauvres ou riches ? Qui en souffre le plus – les riches, les classes moyennes ou les pauvres ?
- Leur dire qu'ils sont très riches pour pouvoir dépenser autant d'argent. Demander s'il y a des familles pauvres qui ont dû emprunter de l'argent pour un traitement d'urgence de la diarrhée pour un membre de la famille. Si oui, quelle était la somme empruntée ? A qui a-t-elle été empruntée ? Et où ? Etait-ce facile d'emprunter de l'argent et de le rembourser ?

Durée conseillée : 15 minutes

Points d'attention :

- Il ne faut jamais suggérer d'arrêter la DAL ou de construire des toilettes. On n'est pas censé suggérer ou prescrire.
- Cet exercice est plutôt destiné au groupe d'adultes.

Tableau 7 : Exemple de calcul de la quantité de caca produite et des dépenses médicales

Calcul de la quantité de caca produite	Quantité	Unité
Nombre d'habitants (a)	300	habitants
Quantité de caca produite par une personne par jour (b)	1,2	kg
Quantité de caca produite par le village par jour (c = a x b)	360	kg
Quantité de caca produite par le village par mois (d = c x 30)	10 800	kg
Quantité de caca produite par le village par an (e = d x 12)	129 600	kg
Calcul des dépenses médicales		
Nombre de ménages (f)	40	ménages
Dépenses médicales mensuelles d'un ménage (g)	6 000	FCFA
Dépenses médicales mensuelles du village (h = f x g)	240 000	FCFA
Dépenses médicales annuelles du village (i = h x 12)	2 880 000	FCFA

4.6. Promenade environnementale

Principes :

Le facilitateur de chaque groupe demande ensuite à faire une marche à travers le village (appelée également marche de la honte) pour visiter les latrines existantes ainsi que les zones de défécation à l'air libre, ce qui implique de marcher avec des membres de la communauté d'un bout à l'autre du village, en observant, en posant des questions et en écoutant.

La clé est de rester dans les zones de DAL ou au niveau de latrines non hygiéniques afin d'inhaler l'odeur nauséabonde. Si les gens, embarrassés, tentent de nous en éloigner, il faut insister pour rester sur place. Cette expérience, menée collectivement et en présence d'un visiteur extérieur de la communauté, est un élément clé, déclencheur de mobilisation.

Déroulement :

- Visiter les différents types de latrines le long du chemin. On doit essayer de comprendre avec la communauté de quoi les latrines « hygiéniques » sont constituées. Dans le cas de latrines non couvertes, demander si la fosse attire des mouches et s'il leur semble sain de laisser les latrines ouvertes.
- Localiser dans la mesure du possible les zones de DAL et poser des questions telles que :
 - Quelles familles utilisent quelles zones de défécation ? Où vont les femmes ?
 - Que se passe-t-il lors des défécations urgentes pendant la nuit ou en cas de diarrhée ?
- Ne pas éviter les zones de défécation ; bien au contraire, y passer le plus de temps possible en posant des questions en même temps que les gens inhalent l'odeur de leurs excréments et se sentent mal à l'aise d'avoir amené un étranger dans un tel endroit. Cela aidera à déclencher un sentiment de dégoût et de honte qui les poussera à opérer des changements.
- Attirer l'attention sur les mouches présentes sur le caca et sur les volailles qui picorent et mangent le caca.

Durée conseillée : 30 minutes



Recherche de traces de défécation à l'air libre



Visite de latrines existantes

Point d'attention :

- La promenade environnementale ne consiste pas seulement à visiter les zones de défécation à l'air libre mais à visiter également les latrines existantes. Or, cette étape est généralement négligée avec les adultes. Il est utile d'effectuer cette promenade afin de pouvoir vraiment discuter du modèle de latrines hygiéniques avec les communautés.

4.7. Exercice de la contamination oro-fécale

Principes :

De retour de la promenade, le facilitateur principal propose cet exercice, prévu pour susciter le dégoût. Plusieurs exercices sont proposés dans le document de Kamal Kar dont on pourra s'inspirer.

Déroulement :

- Proposer à quelques personnes de se laver les mains.
- Leur présenter ensuite un plat de riz bien appétissant. En général, les gens mangent.
- Placer le plat de riz au centre de l'assemblée.
- Présenter ensuite du caca et placer le caca à proximité du plat de riz.
- Laisser les gens observer ce qui se passe (va-et-vient des mouches entre plat de riz et caca).
- Présenter à nouveau le plat de riz : en général, les gens refusent de manger avec dégoût.
- Demander aux gens d'expliquer leur réaction.
- Lorsqu'une personne déclare qu'elle mange le caca des autres, la guider vers le devant de la scène afin qu'elle le dise à tout le monde.
- Le moment crucial, c'est lorsqu'il est affirmé que tout le monde dans le village absorbe les excréments des autres. Une fois qu'un membre de la communauté a dit cela publiquement, on peut le répéter de temps en temps. Cela doit résulter de leur propre analyse et ne doit pas être une chose qu'on est venu leur dire.
- Demander ce qu'ils pensent du fait d'ingérer le caca des autres à cause de la DAL. Ne rien suggérer pour l'instant mais les laisser réfléchir et leur rappeler cela au moment du résumé de la situation à la fin de l'analyse communautaire.

Durée conseillée : 15 minutes



Présentation d'un plat de riz au chef de village



Caca déposé à côté du plat de riz montrant le va et vient des mouches



Femme refusant de goûter à nouveau au plat de riz

Point d'attention :

- Préférer le plat de riz, plus appétissant que le sandwich ou les boites de sardines.
- Laisser le plat de riz suffisamment longtemps près du caca pour que l'assistance puisse bien observer le va-et-vient des mouches.

4.8. Plaidoyer des enfants

Principes :

Une fois toutes les séquences précédentes réalisées, le facilitateur demande aux enfants de créer un slogan pour inciter les parents à construire plus de latrines dans le village.

Déroulement :

- Demander aux enfants de créer un slogan pour inciter les parents à construire plus de latrines dans le village, sur l'air d'une chanson connue de tous.
- Une fois le slogan créé, faire répéter les enfants, que tout le monde du plus grand au plus petit puisse le répéter.
- En accord avec le facilitateur principal, diriger le groupe d'enfants scandant le slogan vers le groupe d'adultes.
- Face au groupe d'adultes, les enfants déclament leur slogan et peuvent aller plus loin en faisant un véritable plaidoyer.

Durée conseillée : 15 minutes

Points d'attention :

- Ne pas proposer de slogans aux enfants.
- Synchroniser l'arrivée des enfants avec l'étape de prise d'engagement des adultes.



Groupe d'enfants scandant les slogans en se dirigeant vers les parents



Groupe d'enfants scandant les slogans face aux parents

4.9. Engagement de la communauté

Principes :

C'est le moment où la communauté réalise qu'à cause de la DAL, tous ingèrent les matières fécales des autres et que cela continuera aussi longtemps que celle-ci durera. Lorsque ce moment se produit, il n'est plus nécessaire de poursuivre les activités. A ce stade, il faut se contenter d'écouter les arguments de la communauté et ne pas s'interférer dans la discussion.

Déroulement en fonction du niveau d'engagement :

Gratter une allumette dans une station essence : Il s'agit des zones où la communauté entière est complètement motivée et tous sont préparés à entamer une action immédiate pour stopper la DAL et améliorer les latrines existantes.

- Prendre en photo les chefs de ménages qui prennent des engagements immédiats.
- Aider à l'élaboration d'un plan d'action avec un échancier et à la constitution d'un comité d'assainissement villageois.
- Aider à l'établissement d'une liste de personnes désireuses de construire des latrines en mentionnant la date prévue de réalisation.
- Définir ensemble une date pour une visite de suivi.



Engagement de chefs de ménages qui promettent de réaliser des latrines à court terme



Engagement immédiat d'un chef de ménage qui commence à creuser la fosse des latrines le jour même du déclenchement

Des flammes prometteuses : Il s'agit d'endroits où les communautés sont globalement favorables au changement mais qui comportent néanmoins un nombre important d'indécis.

- Si un chef de ménage accepte d'initier une action locale, lui demander de se placer devant le groupe et l'encourager à partager avec le reste de la communauté la manière dont il compte initier la construction de latrines.
- Prendre en photo ce premier chef de ménage.
- En général, ce premier engagement en déclenche d'autres.
- La suite suit le même déroulement que précédemment.

Des étincelles éparpillées : Il s'agit d'endroits où il y a beaucoup de résistance, où la majorité des gens ne sont pas convaincus.

- Les remercier pour l'analyse détaillée et leur demander de ne pas nous confondre avec des promoteurs ou vendeurs de latrines ou de toilettes.

- Leur dire de continuer leur pratique ancestrale. Demander combien d'entre eux vont déféquer à l'air libre le lendemain matin.
- Leur dire qu'on quitte leur village en notant que certains sont résolus à continuer d'ingérer le caca des autres. Demander la permission de prendre une photo du groupe, tous avec leurs mains levées signifiant qu'ils vont continuer la DAL.
- Généralement, les gens s'insurgent vivement contre la photo. Si une personne marque son désaccord, laisser du temps pour la discussion agitée. Par expérience, ceux qui veulent arrêter la DAL lèvent la main en peu de temps, ce qui incite naturellement les autres à lever la leur. Demander alors si on peut prendre une photo de ceux qui veulent arrêter, la main levée.
- A ce stade, identifier tous ceux qui ont décidé de mener une action pour mettre fin à la DAL. Les inviter à venir devant l'assemblée et demander à tous de les applaudir.
- La suite suit le même déroulement que précédemment.

Des allumettes humides : Il s'agit d'endroits où la communauté dans son entier n'est pas intéressée et ne désire rien faire pour stopper la DAL.

- Remercier tout le monde et prendre congé. Surtout ne pas exercer de pression.
- Leur dire notre surprise de savoir qu'ils ingèrent sciemment les excréments des autres et qu'ils désirent continuer ainsi.
- Juger s'il faut demander la possibilité de prendre une photo de la communauté.
- Juste avant de quitter, leur demander s'ils veulent visiter une communauté ou un village voisin où la DAL a été bannie par la communauté elle-même.
- Enfin, et après s'être excusé, on peut si possible leur raconter une anecdote (culturellement proche) choquante mais drôle.

Durée conseillée : 30 minutes

Points d'attention :

- Ne pas imposer de modèles de latrines. Se souvenir de l'idée centrale de l'approche ATPC qui est de ne pas prescrire à la communauté le meilleur modèle de latrine qui existe (et le plus durable), mais d'initier plutôt une action locale afin que la communauté recherche ses propres alternatives à la Défécation à l'Air Libre.
- L'engagement des communautés augmente avec l'effet de compétition entre ménages et villages. Aussi, il faut inviter la première personne qui s'engage à construire une latrine au milieu du public et lui demander d'expliquer les raisons de sa motivation.

4.10. Conclusion de la séance de déclenchement

- Rappeler les critères d'atteinte de l'état FDAL (voir **tableau 10**)
- Demander à la communauté de désigner 2 représentants de la communauté (1 homme et 1 femme), chargés de représenter le village à la foire au caca. Leur indiquer le lieu, la date, l'horaire et les conditions pour s'y rendre.
- Leur remettre les grandes feuilles de papier et les marqueurs en leur demandant d'approfondir le plan d'action qui sera présenté à la foire au caca. Il s'agit particulièrement de :
 - Dresser le plan du village sur une grande feuille et sur lequel chaque ménage et chacune des latrines existantes sera localisé.
 - Reporter les principales informations recueillies : population, nb de ménages, nombre de latrines existantes, quantité de caca produite, dépenses médicales, etc.
 - Dresser une liste des ménages qui s'engagent à construire/réhabiliter ses latrines avec le délai de réalisation.

- Remercier la communauté pour sa mobilisation et sa participation en indiquant que les agents de suivi passeront très prochainement.

Un rapport de déclenchement est établi (voir canevas en **Annexe 4**).

4.11. Foire au caca

Principes :

Le dernier jour de la formation/déclenchement, tous les participants à la formation (services techniques, autorités politiques et administratives, ONG), et les représentants désignés de l'ensemble des villages participent à la foire au caca.

Déroulement :

- Les 2 représentants de chaque village affichent sur les murs leur plan du village avec les principaux résultats du déclenchement.
- Présentation des représentants de chaque village à l'assemblée et remise du bâton de présentation.
- Présentation des résultats du déclenchement au public par les représentants de la communauté par un système de tournante, ponctuée par un coup de sifflet toutes les 5 min.
- Retour en salle pour rappeler les critères d'atteinte de l'état FDAL (voir **tableau 10**)
- Présentation à tour de rôle des principaux résultats par chaque équipe de représentants de la communauté et inscription sur tableau récapitulatif (voir **Annexe 5**), ponctuée de projection de films tournés pendant les déclenchements et montrant les engagements des communautés
- Conclusion par discours des autorités



Préparation des panneaux récapitulatifs par les représentants de la communauté



Remise du bâton de présentation



Présentation des résultats du déclenchement



Présentation d'engagements filmés dans les villages déclenchés



Représentants villageois annonçant leurs engagements

VILLAGES	PROFILS DE LA COMMUNAUTÉ	ENGAGEMENTS	DATES	FDAL
1. SIKI	156	100	10/01/10	100%
2. SIKI	156	100	10/01/10	100%
3. SIKI	156	100	10/01/10	100%
4. SIKI	156	100	10/01/10	100%
5. SIKI	156	100	10/01/10	100%
6. SIKI	156	100	10/01/10	100%
7. SIKI	156	100	10/01/10	100%
8. SIKI	156	100	10/01/10	100%
9. SIKI	156	100	10/01/10	100%
10. SIKI	156	100	10/01/10	100%
11. SIKI	156	100	10/01/10	100%
12. SIKI	156	100	10/01/10	100%
13. SIKI	156	100	10/01/10	100%
14. SIKI	156	100	10/01/10	100%
15. SIKI	156	100	10/01/10	100%
16. SIKI	156	100	10/01/10	100%
17. SIKI	156	100	10/01/10	100%
18. SIKI	156	100	10/01/10	100%
19. SIKI	156	100	10/01/10	100%
20. SIKI	156	100	10/01/10	100%
21. SIKI	156	100	10/01/10	100%
22. SIKI	156	100	10/01/10	100%
23. SIKI	156	100	10/01/10	100%
24. SIKI	156	100	10/01/10	100%
25. SIKI	156	100	10/01/10	100%
26. SIKI	156	100	10/01/10	100%
27. SIKI	156	100	10/01/10	100%
28. SIKI	156	100	10/01/10	100%
29. SIKI	156	100	10/01/10	100%
30. SIKI	156	100	10/01/10	100%
31. SIKI	156	100	10/01/10	100%
32. SIKI	156	100	10/01/10	100%
33. SIKI	156	100	10/01/10	100%
34. SIKI	156	100	10/01/10	100%
35. SIKI	156	100	10/01/10	100%
36. SIKI	156	100	10/01/10	100%
37. SIKI	156	100	10/01/10	100%
38. SIKI	156	100	10/01/10	100%
39. SIKI	156	100	10/01/10	100%
40. SIKI	156	100	10/01/10	100%
41. SIKI	156	100	10/01/10	100%
42. SIKI	156	100	10/01/10	100%
43. SIKI	156	100	10/01/10	100%
44. SIKI	156	100	10/01/10	100%
45. SIKI	156	100	10/01/10	100%
46. SIKI	156	100	10/01/10	100%
47. SIKI	156	100	10/01/10	100%
48. SIKI	156	100	10/01/10	100%
49. SIKI	156	100	10/01/10	100%
50. SIKI	156	100	10/01/10	100%
51. SIKI	156	100	10/01/10	100%
52. SIKI	156	100	10/01/10	100%
53. SIKI	156	100	10/01/10	100%
54. SIKI	156	100	10/01/10	100%
55. SIKI	156	100	10/01/10	100%
56. SIKI	156	100	10/01/10	100%
57. SIKI	156	100	10/01/10	100%
58. SIKI	156	100	10/01/10	100%
59. SIKI	156	100	10/01/10	100%
60. SIKI	156	100	10/01/10	100%
61. SIKI	156	100	10/01/10	100%
62. SIKI	156	100	10/01/10	100%
63. SIKI	156	100	10/01/10	100%
64. SIKI	156	100	10/01/10	100%
65. SIKI	156	100	10/01/10	100%
66. SIKI	156	100	10/01/10	100%
67. SIKI	156	100	10/01/10	100%
68. SIKI	156	100	10/01/10	100%
69. SIKI	156	100	10/01/10	100%
70. SIKI	156	100	10/01/10	100%
71. SIKI	156	100	10/01/10	100%
72. SIKI	156	100	10/01/10	100%
73. SIKI	156	100	10/01/10	100%
74. SIKI	156	100	10/01/10	100%
75. SIKI	156	100	10/01/10	100%
76. SIKI	156	100	10/01/10	100%
77. SIKI	156	100	10/01/10	100%
78. SIKI	156	100	10/01/10	100%
79. SIKI	156	100	10/01/10	100%
80. SIKI	156	100	10/01/10	100%
81. SIKI	156	100	10/01/10	100%
82. SIKI	156	100	10/01/10	100%
83. SIKI	156	100	10/01/10	100%
84. SIKI	156	100	10/01/10	100%
85. SIKI	156	100	10/01/10	100%
86. SIKI	156	100	10/01/10	100%
87. SIKI	156	100	10/01/10	100%
88. SIKI	156	100	10/01/10	100%
89. SIKI	156	100	10/01/10	100%
90. SIKI	156	100	10/01/10	100%
91. SIKI	156	100	10/01/10	100%
92. SIKI	156	100	10/01/10	100%
93. SIKI	156	100	10/01/10	100%
94. SIKI	156	100	10/01/10	100%
95. SIKI	156	100	10/01/10	100%
96. SIKI	156	100	10/01/10	100%
97. SIKI	156	100	10/01/10	100%
98. SIKI	156	100	10/01/10	100%
99. SIKI	156	100	10/01/10	100%
100. SIKI	156	100	10/01/10	100%
TOTAL	6243	3875		

Tableau récapitulatif des engagements des villages

Annexe 4 : Fiche de compte-rendu du déclenchement dans un village

Village		Date	
Commune		Nb d'hommes présents	
Cercle		Nb de femmes présentes	
Région		Nb d'enfants présents	

Heure d'arrivée dans le village :

Heure de démarrage du déclenchement :

Déroulement

Etape	Réalisé (oui/non)	Observations
Introduction de la séance		
Cartographie du village		Nombre de latrines indiqué par la population Joindre une ébauche de la carte communautaire
Calcul de la quantité de caca produite et des dépenses médicales		
Promenade environnementale		
Exercice de la contamination oro-fécale		
Plaidoyer des enfants		
Engagement de la communauté		
Conclusion de la séance		

Maladies fréquentes dans le village :

-
-
-
-
-

Calcul de la quantité de caca produite et des dépenses médicales

Calcul de la quantité de caca produite	Quantité	Unité
Nombre d'habitants (a)		habitants
Quantité de caca produite par une personne par jour (b)		kg
Quantité de caca produite par le village par jour (c = a x b)	-	kg
Quantité de caca produite par le village par mois (d = c x 30)	-	kg
Quantité de caca produite par le village par an (e = d x 12)	-	kg
Calcul des dépenses médicales		
Nombre de ménages (f)		ménages
Dépenses médicales mensuelles d'un ménage (g)		FCFA
Dépenses médicales mensuelles du village (h = f x g)	-	FCFA
Dépenses médicales annuelles du village (i = h x 12)	-	FCFA

Engagement de la communauté

Niveau d'engagement

	Gratter une allumette dans une station essence
	Des flammes prometteuses
	Des étincelles éparpillées
	Des allumettes mouillées

Engagement immédiat des chefs de ménages

Chef de ménage	Nb de latrines prévues	Délai de réalisation

Nombre total d'engagement de latrines à réaliser pour atteindre l'état FDAL :

Date prévue pour l'atteinte de l'état FDAL :

Comité villageois d'assainissement

Nom, prénom représentants de la communauté	Homme/femme	Age

Heure de fin du déclenchement :

Heure de départ du village :

Nom, prénom et fonction du rapporteur



Annexe 5 : Fiche récapitulative de la phase de déclenchement

Outils de suivi de l'approche ATPC au Mali Fiche 2 : Phase Declenchement

REGION :
CERCLE :
STRUCTURE :
DATE :



N°	Communes	Villages	Population totale ¹	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre de concession	Nombre de ménages ²	Nombre de latrines existantes ³	Engagement en terme de construction de latrines	Date Declenchement	Date prévisionnelle FDAL
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
Total			0				0	0	0		

Note importante:

Les données collectées lors du pré-déclenchement reste valables tant qu'elles correctes, et ne sont donc pas collectées de nouveau.

¹ Les Concessions, et la population peuvent être calculée à partir du RGPH 2009, corrigé en fonction du taux de croissance annuel

² Le nombre de ménages peut être calculé à partir du RGPH 2009

³ Faire la différence entre latrine ou on peut defequer et simple douche pour se laver uniquement.

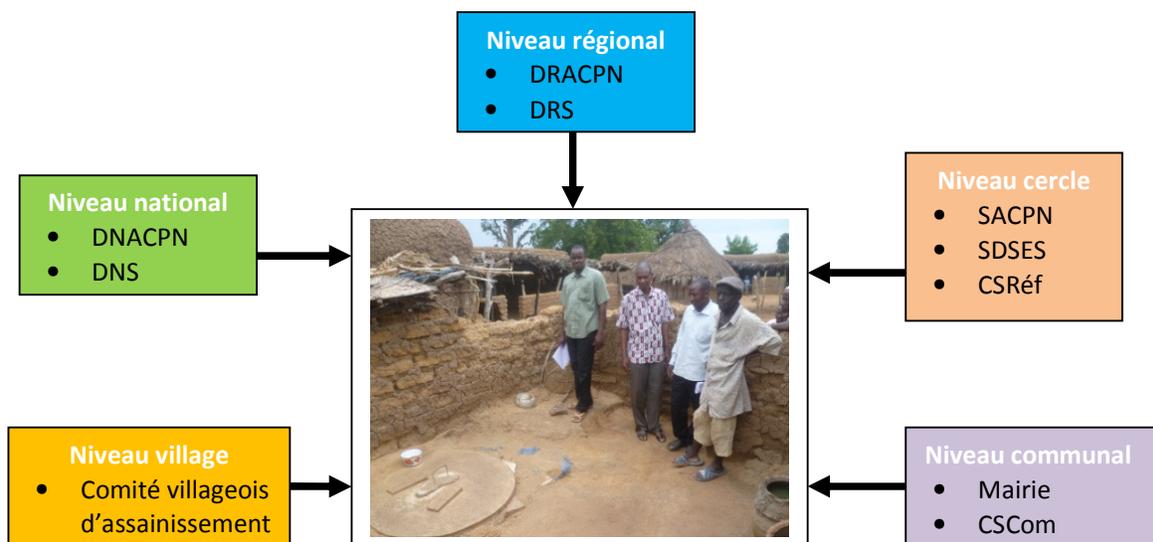
Les données recueillies lors du pre-declenchement restent valables tant qu'elles sont correctes et ne sont pas collectées de nouveau.

Ajouter les lignes nécessaires dans le cas où le nombre de villages dépasse 15.

5. SUIVI POST-DECLENCHEMENT

La phase de post-déclenchement est une étape importante dans la mise en œuvre de l'ATPC au Mali, elle représente actuellement la phase la plus longue. Le suivi sera réalisé par une équipe locale qui aura participé aux formations préalables et s'étalera sur une durée initiale de 3 mois minimum.

5.1. Les acteurs du suivi



5.2. Suivi effectué par les ONG

5.2.1. Principes de suivi

Le suivi consiste essentiellement à effectuer au moins une visite hebdomadaire dans chaque localité déclenchée. Au cours de chaque visite, l'animateur fera le point avec le comité d'assainissement villageois sur les progrès vers le FDAL effectuera des visites à domicile pour constater de visu les réalisations et suivre l'évolution des comportements et contribuera à la mise à jour des outils de suivi (carte communautaire et fiche de suivi des ménages).

5.2.2. Suivi du comité d'assainissement villageois

C'est le comité d'assainissement villageois qui a la responsabilité de la mise en œuvre de l'ATPC dans le village (auto-suivi) et l'animateur doit l'appuyer, sans se substituer.

Mise en place du comité d'assainissement villageois

Lors des premiers suivis, l'animateur aura à formaliser le comité d'assainissement villageois qui sera constitué à priori des 2 représentants villageois qui ont participé à la foire au caca et d'autres leaders d'opinion (dont une personne alphabétisée pour jouer le rôle de secrétaire). Le principal critère de choix des membres est qu'ils ont une activité relativement stable dans le village et que la probabilité qu'il quitte le village soit faible.

Le rôle du comité d'assainissement villageois est de :

- Elaborer le plan d'action villageois et suivre sa mise en œuvre.
- Elaborer la carte communautaire et la mettre à jour régulièrement.

- Suivre les progrès des ménages vers le FDAL, les sensibiliser aux bonnes pratiques. d'hygiène et les encourager à respecter leurs engagements.

Un cahier de suivi sera remis au comité afin qu'il puisse consigner toutes les informations sur le programme (noms des membres du comité, plan d'action, etc.). Ce cahier sera contrôlé et visé à chaque passage des agents de suivi et de supervision qui y consigneront les constats et recommandations.

Mise en forme du plan d'action villageois

Lors des premiers suivis, l'animateur aura à appuyer le comité d'assainissement villageois pour formaliser le plan d'action villageois dont un exemple est présenté dans le **tableau 8**. Ce plan d'action devra reprendre les engagements pris lors du déclenchement et pourra être enrichi au fil du temps en fonction de la prise de conscience de nouveaux problèmes liés à l'hygiène et l'assainissement dans le village. Ce plan d'action sera transcrit dans le cahier de suivi du comité.

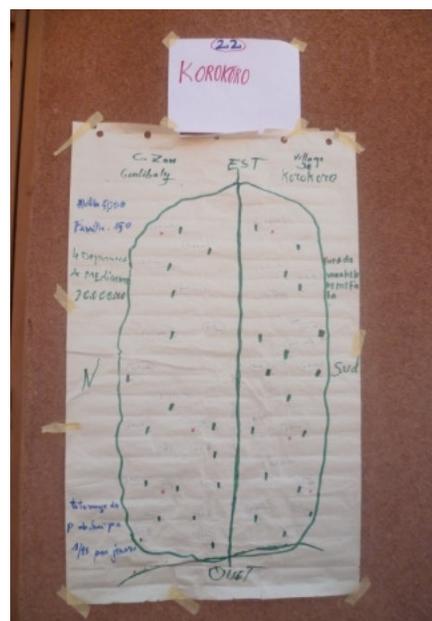
Tableau 8 : Exemple de plan d'action villageois post-déclenchement

Activités	Responsable	Mois 1	Mois 2	Mois 3
Construction de 45 nouvelles latrines	Ménages	15	15	15
Réhabilitation de 70 anciennes latrines	Ménages	45	25	
Suivi des ménages chaque jour	Comité			
Organisation de journées de salubrité (1 fois par semaine)	Présidente des femmes	4	4	4
Autres				

Mise à jour de la carte communautaire

La carte communautaire, réalisée lors du déclenchement, sera reproduite par les représentants des communautés sur une grande feuille de papier kraft et devra faire figurer au minimum toutes les concessions, tous les ménages existants, toutes les latrines existantes ainsi que les zones de DAL ; les stagnations d'eaux usées et dépôts d'ordures sauvages seront également signalés. L'animateur s'en assurera lors des premiers suivis et aidera le comité à le compléter si nécessaire.

La carte communautaire est un outil de suivi pour le comité d'assainissement villageois et devra signaler toute nouvelle latrine construite (selon une codification différente des latrines existantes) ainsi que les latrines réhabilitées, voire d'autres réalisations. Les agents de suivi s'en assureront lors de chaque passage, en s'appuyant sur les résultats des visites à domicile.



Bilan du plan d'action villageois

Lors de chaque passage et après avoir effectué les visites à domicile (voir § 5.2.3), l'animateur s'entretient avec le comité pour faire le point de l'état d'avancement du plan d'action :

- Nombre de latrines nouvellement construites et achevées depuis le démarrage de l'ATPC

- Nombre de latrines en cours de construction
- Nombre de latrines réhabilitées
- Nombre de latrines équipées d'un dispositif de lave-main (eau + cendre ou savon)
- Nombre de ménages équipés d'un pot pour la défécation des enfants
- Aspects généraux d'hygiène et d'assainissement : organisation d'activités collectives de salubrité dans les villages, gestion des ordures ménagères dans les familles, état général de salubrité du village, abandon de la DAL, hygiène corporelle des enfants, etc.

Il fera également le point sur les difficultés rencontrées et essaiera de trouver des solutions avec le comité. La question des personnes les plus démunies de la communauté et du système d'entraide à mettre en place sera notamment abordée. Les difficultés habituellement rencontrées et les solutions possibles sont récapitulées en **Annexe 6**.



Enfin, l'animateur encouragera le comité dans la poursuite régulière de ses tâches.

Points d'attention

- L'animateur doit aller jusqu'au bout de l'analyse des questions soulevées par les communautés et ne pas céder à l'évocation des problèmes financiers de la communauté.

5.2.3. Visites à domicile

Visites de suivi

Lors de chaque passage, l'animateur, accompagné des représentants de la communauté, visitera un échantillon de ménages. La visite à domicile consistera à :

- Recenser les données des ménages pour faire un état complet actuel de la population.
- Visiter les latrines en cours de construction ou de réhabilitation et donner des conseils si nécessaires, en prenant pour référence des exemples déjà observés ailleurs dans d'autres communautés afin d'assurer le standard minimum, le respect des pentes et la durabilité adéquate.
- Vérifier la mise en place d'un dispositif de lavage des mains et donner des conseils pour sa mise en place si nécessaire.
- Vérifier la présence d'un pot pour la défécation des enfants et donner des conseils si nécessaire.
- Observer la salubrité générale de la cour, la gestion des eaux usées de douche, le mode de stockage de l'eau, etc., en discuter avec le ménage et donner des conseils si nécessaire
- Féliciter le ménage pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.



Latrines familiales répondant au critère de l'ATPC



Latrines familiales ne répondant pas au critère de l'ATPC



Puisette trainant par terre



Stockage non hygiénique de l'eau de boisson



Stockage hygiénique de l'eau de boisson



Bourbier à la sortie d'une douche



Exemples de puisards réalisés à la sortie de douches



Points d'attention

- Il est conseillé que l'ensemble des ménages soient visités au cours du premier mois de suivi post-déclenchement.
- Si l'animateur prend l'initiative, lors des premières visites, des échanges avec les ménages et des recommandations qui leur sont faites, ce doit être dans un esprit de transfert de compétences aux représentants communautaires. Au fil des visites, l'animateur doit s'effacer au profit des membres du comité villageois supervise dans cette activité et qu'il conseille en fonction de l'expérience acquise dans les autres villages.

Visites d'évaluation

Pour chaque famille qui atteint les critères de l'état FDAL, l'animateur organisera une visite d'évaluation de ce ménage avec le comité d'assainissement villageois, et si le ménage

concerné a effectivement atteint les critères FDAL, l'emplacement de ce ménage sera marqué de façon très visible sur la carte communautaire et le ménage sera félicité en l'encourageant à maintenir cet état d'hygiène.

5.2.4. Compte-rendu de suivi

A chaque passage dans le village, l'animateur consignera ses recommandations dans le cahier de suivi du comité et mettra à jour la fiche de suivi des ménages (voir **Annexe 7**). La mise à jour régulière de cette fiche permettra de mettre à jour une fois par mois la fiche de suivi des villages avec le coordinateur de l'ONG (voir **Annexe 8**).

5.3. Suivi effectué par le comité d'assainissement villageois

Le comité d'assainissement villageois et plus particulièrement les leaders naturels effectuent régulièrement des visites à domicile dans les ménages selon les mêmes principes que décrit précédemment. Ils mettent régulièrement à jour la carte communautaire en signalant toute nouvelle latrine construite (selon une codification différente des latrines existantes) ainsi que les latrines réhabilitées, voire d'autres réalisations.

5.4. Suivi effectué par la commune

Le suivi effectué par la commune contribuera à encadrer le comité d'assainissement villageois, à motiver les communautés et à diffuser les nouvelles du terrain. La commune sera notamment mobilisée par la structure de mise en œuvre du projet (ONG ou DRACPN), lorsque des difficultés pour l'atteinte de l'état FDAL sont rencontrées. Il est conseillé que la commune effectue au moins une visite de suivi dans chaque village concerné par le projet. A chaque passage dans un village, le représentant de la commune consignera ses recommandations dans le cahier de suivi du comité.

5.5. Supervision effectuée par les services techniques

La supervision effectuée par les services techniques doit permettre de renforcer les compétences des agents de suivi (membres du comité d'assainissement, animateurs) et de suivre l'engagement des communautés.

5.5.1. Préparation de la supervision

La supervision se planifie généralement avec la structure de mise en œuvre (ONG ou DRACPN) qui pourra orienter la supervision sur des villages à problèmes sans toutefois écarter les villages où l'approche fonctionne bien. Avant de se rendre sur le terrain, le superviseur consultera les rapports d'avancement et les données disponibles pour chaque village à visiter (population, latrines existantes, engagements, etc.).

5.5.2. Contenu de la supervision

La supervision consiste à vérifier que le programme se déroule selon l'approche définie par la DNACPN et ses partenaires. A l'occasion du passage dans un village, le superviseur aura à :

- Vérifier la mise en place et la fonctionnalité du comité d'assainissement villageois.
- Vérifier l'existence d'un plan d'action villageois et en faire le point.
- Visiter quelques ménages pour :
 - Observer les réalisations en cours en donnant des conseils techniques si nécessaire.

- Observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.).
- Observer l'état de salubrité générale du village.
- Vérifier la cohérence de la carte communautaire avec les résultats des visites.
- Discuter des difficultés rencontrées et aider la communauté à trouver des solutions.
- Féliciter la communauté pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.
- Vérifier la mise à jour régulière de la fiche de suivi des ménages par l'animateur.
- Discuter des difficultés rencontrées par l'ONG et l'aider à trouver des solutions.

A chaque passage dans un village, le superviseur consignera ses recommandations dans le cahier de suivi du comité. A l'issue de la supervision, un débriefing sera effectué avec les acteurs de suivi (animateur, membres du comité d'assainissement local, etc.) et un compte-rendu sera établi (voir canevas en **Annexe 9**) qui sera transmis à l'ONG.

5.5.3. Fréquences de supervision

Comme on l'a vu précédemment, un grand nombre de services techniques est impliqué dans le programme ATPC. Le **tableau 9** récapitule les fréquences de supervision conseillées pour les services techniques selon le niveau.

Tableau 9 : Fréquences de supervision conseillée pour les services techniques selon le niveau

Niveau	Services techniques concernés	Fréquence de supervision conseillée
Commune	CSCom	1 passage par mois dans chaque village
Cercle	SACPN, CSRéf, SDES	1 passage par mois dans chaque village
Région	DRACPN, DRS	1 tournée mensuelle dans un échantillon de villages
National	DNACPN, DNS	1 tournée dans un échantillon de villages

5.5.4. Déroulement des supervisions du niveau régional et national

Le suivi national est couplé à un suivi régional avec la présence des représentants des services techniques centraux et déconcentrés, les autorités locales, et le personnel de l'ONG. Son objectif est de :

- Soutenir les équipes de l'ONG (animateurs et coordinateurs) dans leur travail quotidien par un appui technique sur tous les aspects du projet
- Soutenir la communauté dans ses efforts,
- Renouveler et accélérer l'engagement des villageois à atteindre le FDAL.

Pour cela, sa méthodologie doit prendre en compte les étapes suivantes :

- ❖ Etape 1 : Cette étape durera une journée. Elle portera sur la composition des équipes de suivi dans les villages en veillant à faire une répartition équilibrée entre les différents services présents (assainissement, santé, autorités locales, société civile), chacun apportant l'expertise de son domaine pour mieux sensibiliser la communauté. Elle permettra aussi de former les équipes sur le suivi régional et l'utilisation des outils de suivi à utiliser sur le terrain.
- ❖ Etape 2 : Cette étape concernera le suivi dans les villages déclenchés. Sa durée est fonction du nombre de villages à suivre et des équipes disponibles. En général, chaque suit environ 2 à 3 villages par jour en fonction de la distance et de la taille des villages.
- ❖ Etape 3 : La dernière journée est consacrée à la séance de restitution en plénière. Elle permettra de faire : un état dans tous les villages, les difficultés des équipes de suivi régulier, les recommandations d'actions à mener pour accélérer l'atteinte du FDAL dans les villages en faisant une attention particulière aux villages difficiles ou à la traîne, le planning actualisé pour la prochaine période.

Annexe 6 : Réponses possibles aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ATPC

Difficultés	Réponses possibles
Manque de volonté de certains ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la fréquence des visites de suivi • Sensibilisation à travers des rencontres et des visites à domicile à mener par les membres du comité d'assainissement villageois et les représentants voire l'imam. Insister sur le fait que si une personne continue de déféquer en plein air, il peut ré-contaminer tout le village, et que s'il utilise les latrines d'un voisin il cause un dérangement. • Il est important que le comité d'hygiène soit composé des membres les plus engagés et influents de la communauté (les « leaders naturels ») qui peuvent vraiment initier l'effet d'entraînement communautaire • Organiser des visites de personnes extérieures / du bailleur pour remotiver le village • Organiser des réunions conjointes de plusieurs comités d'assainissement pour qu'ils se motivent mutuellement • Une autre activité intéressante est la visite des communautés voisines mettant également en œuvre l'approche ATPC et suffisamment avancée pour impulser la dynamique à la communauté trainante. • Pression communautaire qui peut prendre plusieurs formes selon la décision de la communauté, comme le refus de participer aux cérémonies traditionnelles des ménages récalcitrants (stratégie adoptée par une communauté de Koulikoro dans la commune de Boron) ou amende à payer. Là aussi, la vigilance est de mise, il ne s'agit en aucun cas à l'animateur de proposer les mesures à adopter, plutôt laisser l'initiative à la communauté. Sinon on risque d'affaiblir la cohésion du village. • L'application des sanctions aux ménages qui refusent de participer à l'atteinte des engagements pris par la communauté. • De manière générale, l'animateur peut renvoyer la balle aux villageois pour leur demander ce qu'ils comptent faire pour rattraper le retard. A eux de trouver les solutions qui leur conviennent. Si les villageois ont peu d'imagination, leur raconter l'expérience d'autres villages qui ont été confrontés à ces problèmes et ont réussi à les surmonter. • Parfois, les blocages au niveau de certains ménages sont dus à des conflits entre personnes au sein même de la communauté. La seule chose que l'animateur puisse faire, c'est jouer le rôle de médiateur en essayant de rétablir la communication entre les parties (avec l'appui du chef de village si pertinent)
Terrain dur difficile à creuser	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer techniques simple de latrines construites hors-sol, comme les modèles définis par la DNACPN. • Quand les bras valides ne sont pas suffisants dans le ménage, un petit groupe d'adultes expérimentés peut être constitué qui va aller creuser dans les autres ménages
Manque de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Le coût moyen d'un trousseau de petits matériels pour la réalisation d'une fouille de latrine est de l'ordre de 6.000 FCFA (Pic = 2.000 FCFA, Pelle = 2.000 FCFA, Seau = 1.000 FCFA, corde de 3 m= 1.000 FCFA, estimation Sikasso juin 2012), une somme mobilisable par les villageois eux-mêmes.
Manque de moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer ce qu'est une latrine répondant au standard minimum, à savoir : une fosse, un trou défécation avec une fermeture hermétique, une cabine qui peut être en paille ou tout autre matériau disponible. Faire appel à la créativité et à l'imagination des gens. • Estimer le cout d'une telle latrine et comparer avec les dépenses de santé d'une maladie liée au manque d'hygiène. • Dans le cas de vieilles personnes sans ressources, faire jouer la solidarité de la communauté envers les personnes faibles.

	<ul style="list-style-type: none"> Le comité d'assainissement villageois peut demander une petite cotisation pour alimenter une caisse qui permettra d'acheter le trousseau de petit matériel de construction ; la caisse peut aussi être alimentée par les amendes payées par les villageois (cf. plus haut), par le produit de la récolte d'un champ dédié, ou encore par une contribution de l'association des femmes qui peut fabriquer du savon local par exemple.
Présence d'un projet d'assainissement subventionné	<ul style="list-style-type: none"> La première mesure se prend avant le choix de la communauté, à savoir qu'il est préférable d'éviter les communautés où existe un projet de subvention afin d'éviter des découragements dans l'approche surtout lorsqu'il s'agit d'un nouvel acteur. La deuxième mesure possible se prend avant et pendant le projet : il s'agit d'assurer une coordination entre les différents acteurs afin de mieux planifier les activités et d'assurer une complémentarité des interventions. Par exemple faire les déclenchements ATPC avant la promotion des dalles SANPLAT subventionnées.
Difficulté de gérer la défécation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les femmes qui sont en charge de ces tâches dans les ménages, et surtout leur demander d'arrêter de demander aux enfants d'aller déféquer dans les environs de la concession. Mettre un pot à la disposition des enfants qui ne peuvent pas utiliser encore les latrines (cela fait partie des critères de certification) Eduquer les enfants qui sont en âge d'utiliser les latrines, à leur utilisation correcte.
Dispositif de fermeture des latrines non hermétique	<ul style="list-style-type: none"> Les trous de défécation de toutes les latrines doivent être fermés avec un dispositif approprié qui empêche les insectes vecteurs de maladie d'entrer et de sortir de la fosse. Pour faciliter ce fait, il est nécessaire de bien araser le pourtour du trou de défécation et d'utiliser des fermetures plates équipées d'un long manche facile à manipuler.
DLM pas en place	<ul style="list-style-type: none"> Le dispositif de lave-main peut être constitué d'Eau+Savon ou à défaut d'Eau+Cendre. Des étagères ou d'anciennes boîtes de lait avec fermeture peuvent être envisagées pour protéger ce dispositif des pluies en saison pluvieuse.
Gestion des eaux usées et des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> Il faut des puisards couverts pour la réception et l'élimination des eaux usées. A cet effet, un puisard simple peut faire l'affaire (profondeur minimale de 1,50 m), prévoir des matériaux filtrants disponibles pour faciliter l'infiltration des eaux (moellons et cailloux) et la couverture peut être faite de planche de bois enduite d'argile. Il est possible de localiser les puisards couverts dans la cour ou derrière le mur de clôture en canalisant les eaux usées vers cet endroit. Il est nécessaire de collecter les déchets solides et de les recycler ou de les évacuer ou de les brûler hors du village. Quant aux fosses fumières, elles doivent être préférentiellement localisées hors du village ou loin des habitations. De plus, elles doivent être clôturées et les déchets humides doivent être recouverts de débris secs de terre et feuilles balayés lors des nettoyages.
Caisse vide des comités d'assainissement villageois	<ul style="list-style-type: none"> Laisser l'initiative d'avoir ou non une caisse pour le comité d'assainissement à la volonté des communautés. Dans le cas où un comité existe, l'animateur peut donner des conseils pour la bonne marche de ce comité.
Accès difficile aux villages et difficulté de rencontrer les villageois occupés par les travaux champêtres durant l'hivernage	<ul style="list-style-type: none"> Se renseigner auprès des populations locales sur les possibilités d'accès aux villages en saison pluvieuse, car il est connu que les villageois parviennent toujours à se déplacer en tout temps avec les mêmes types de moyen de déplacement qu'utilisent les animateurs. Les possibilités de rencontrer les populations sont nombreuses, il appartient à l'animateur de communiquer à l'avance avec ces partenaires directs dans la mise en œuvre du projet pour trouver des arrangements et pouvoir mener ces activités d'animation. A cet effet, il a été évoqué la possibilité aux animateurs de passer la nuit au village cible et de rencontrer le matin les villageois avant leur départ au champ. Une autre possibilité est de profiter des jours de repos des villageois pour mener les activités ATPC.
Représentants non	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que des représentants engagés soient choisis lors du déclenchement,

motivé

des personnes leaders naturels et engagés pour la cause de l'assainissement.

- Sensibiliser les représentants et membres du comité d'assainissement sur l'intérêt d'avoir un environnement sain.
- S'appuyer sur le chef de village et les membres du comité d'assainissement pour dynamiser les représentants.

Annexe 7 : Fiche de suivi post-déclenchement (niveau ménage)

Outils de suivi de l'approche ATPC au Mali
Fiche 3-A : Phase Suivi Post-Déclenchement (Niveau Ménage)

REGION : CERCLE : STRUCTURE : COMMUNE : VILLAGE : DATE :		
---	---	---

N°	Ménage						Latrines					Date Suivi
	Nom chef Concession	Nombre de ménages ¹	Nombre total de pers.	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre enfants moins de 5 ans	Nombre de latrines existantes	Nouvelles latrines achevées	Nouvelles latrines en cours de construction	Latrines réhabilitées	Latrines équipées d'un dispositif de lave-mains	
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
Total												

Note importante:

Cette fiche doit prendre en compte chaque ménage du village, elle permettra de connaître exactement le nombre de ménage et la population de chaque village.

Son remplissage doit être exhaustif lors de la première semaine de suivi. Les autres suivis serviront à la mise à jour en allant vérifier les latrines construites ou réhabilitées.

C'est la compilation des fiches ménages qui permettra de renseigner la Fiche 3-B

Cette fiche doit être renseignée ou mise à jour à chaque séance de suivi en précisant la date de suivi.

Ajouter les lignes nécessaires dans le cas où le nombre de ménages dépassent 20.

¹ Au sens de cette fiche, un ménage est composé d'un homme, une femme avec leurs dépendants.

Annexe 8 : Fiche de suivi post-déclenchement (niveau village)

Outils de suivi de l'approche ATPC au Mali
Fiche 3-B : Phase Suivi Post-Déclenchement (ensemble des villages)

REGION : _____
 CERCLE : _____
 STRUCTURE : _____
 DATE : _____



N°	Communes	Villages	Population totale	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre enfants moins de 5 ans	Nombre de concession	Nombre de ménages ¹	Nombre de latrines existantes ²	Engagement en terme de construction de latrines	Date Declenchement	Numero Suivi	Nouvelles latrines achevées	Nouvelles latrines en cours de construction	Latrines réhabilitées	Latrines équipées d'un dispositif lave-main	Nombre de ménages équipés d'un pot pour la défécation des enfants	Date FDAL	Date de certification FDAL ³
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
Total	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Note importante:

¹Le nombre de ménages doit être calculé à partir de la fiche de suivi 3-A
²Le nombre de latrines doit être calculé à partir de la fiche de suivi 3-A
³Remplir cette colonne après la certification
 Cette fiche doit être renseignée à chaque séance de suivi
 Ajouter les lignes nécessaires dans le cas où la série de villages dépassent 15.

Annexe 9 : Fiche de supervision des activités ATPC dans un village

Village		Date de supervision	
Commune		Population	
Cercle		Nb de ménages	
Région		Nb de concessions	

Heure d'arrivée dans le village :

Rencontre avec la communauté

Indicateurs de supervision	(oui/non)	Observation/recommandation
Existence d'un comité d'assainissement villageois		
Fonctionnalité du comité d'assainissement villageois		
Existence d'un plan d'action		
Existence d'une carte communautaire		
Mise à jour de la carte communautaire		Apprécier la cohérence avec les résultats de la visite

Bilan du plan d'action

Indicateurs	Engagement	Nb réalisé
Latrines nouvellement construites et achevées		
Latrines en cours de construction		
Latrines réhabilitées		
Latrines équipées d'un DLM		
Ménages équipés d'un pot pour la défécation des enfants		

Visite de quelques ménages

N°	Indicateurs	Constat	Recommandation
1	Latrines		
	DLM		
	Pot pour défécation des enfants		
	Evacuation eaux usées		
	Stockage de l'eau de boisson		
	Gestion des ordures		

N.B. A reproduire autant de fois que de ménages visités

Etat de salubrité général du village

Synthèse des difficultés rencontrées dans le village

Difficultés	Solutions envisagées

Rencontre de l'animateur

Indicateurs de supervision	(oui/non)	Observation/recommandation
Existence d'un état des lieux		
Existence d'une fiche de suivi des ménages		
Mise à jour de la fiche de suivi des ménages		Apprécier la cohérence avec les résultats de la visite

Autres difficultés signalées par l'animateur

Difficultés	Solutions envisagées

Autres remarques du superviseur :

Heure de départ du village :

Date :

Nom, prénom et fonction du superviseur :

6. EVALUATION DE L'ATTEINTE DE L'ETAT FDAL

6.1. Principes

Lorsque le responsable du suivi considère qu'une localité a atteint l'état FDAL, il peut enclencher la procédure d'évaluation. L'évaluation devrait avoir lieu au plus tard 3 mois après le déclenchement. Elle permet de faire le point par rapport à l'atteinte de l'état FDAL d'une communauté et d'estimer le temps additionnel à prévoir avant d'aller à la certification. L'évaluation prendra en moyenne une journée par village.

6.2. Critères d'évaluation

Les critères d'atteinte de l'état FDAL ont été définis par la DNACPN de manière à être bien compris par les communautés et pouvant être évalués de façon transparente.

Tableau 10 : Critères d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL

- Chaque famille est dotée d'une latrine équipée d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir des fosses ;
- Tous les membres de la famille ainsi équipée n'utilisent que cette latrine pour déféquer ;
- Chaque latrine est équipée d'un dispositif lave-main (eau + savon/ eau + cendre).

Points d'attention

- L'absence de traces de défécation en plein air dans et aux alentours du village devrait être pris en compte.
- D'autres critères ont parfois été pris en compte par les DRACPN, pas toujours éliminatoires, qu'il s'agira de discuter lors de l'atelier national :
 - Salubrité du village.
 - Parcage des animaux.

6.3. Responsables de l'évaluation

L'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL doit être effectuée de façon conjointe par :

- Le Directeur Régional de l'Assainissement ou son Représentant
- Le Médecin Chef du CSRéf ou son Représentant
- Le Maire de la Commune ou son Représentant

Le coordinateur de l'ONG ou son représentant et le comité d'assainissement villageois au complet doivent également être présents, en tant que personnes ressources.

6.4. Préparation de l'évaluation

Le calendrier d'évaluation est établi par la DRACPN en étroite collaboration avec le coordinateur de l'ONG. Le médecin chef du CSRéf et les maires concernés seront informés du calendrier au moins 2 semaines à l'avance afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

En préalable à l'évaluation, l'ONG communiquera à l'équipe d'évaluation la dernière mise à jour des fiches de suivi des ménages (voir **Annexe 7**) et des villages déclenchés (voir **Annexe 8**). L'évaluation doit notamment permettre de valider les données contenues dans ces fiches, sinon de les mettre à jour.

6.5. Méthodologie d'évaluation

L'évaluation consiste à :

- Passer dans chaque lieu de DAL identifié lors du déclenchement pour vérifier l'absence de traces de DAL.
- Passer dans chaque ménage pour vérifier si les critères d'atteinte de l'état FDAL sont respectés.
- Rencontrer le comité d'assainissement villageois pour :
 - Vérifier la cohérence de la carte communautaire avec les résultats des visites.
 - Féliciter pour les efforts fournis.
 - Faire des recommandations soit pour maintenir l'état FDAL soit pour atteindre l'état FDAL d'ici la certification.

Si les critères du FDAL sont effectivement vérifiés, la localité peut alors être inscrite dans le programme de certification. Dans le cas contraire, la commission d'évaluation donne des recommandations à la communauté et convient d'une nouvelle date pour une nouvelle évaluation.

A l'issue de l'évaluation, la fiche d'évaluation (voir **Annexe 10**) doit être dûment complétée qui sera annexée au rapport d'évaluation (voir canevas en **Annexe 11**).

Point d'attention :

- Les données de base de la fiche d'évaluation (population, nombre de ménages, nombre de latrines existantes, etc.) doivent être les mêmes que celles de l'état des lieux.
- L'évaluation doit idéalement permettre de visiter tous les ménages. Toutefois, certaines contraintes (nombre important de ménages, budget et temps d'évaluation limités) ne le permettent pas toujours. A titre indicatif, le **tableau 11** récapitule les taux minimum de ménages à visiter en fonction de la taille des villages.

Tableau 10 : Taux minimum de ménages à visiter lors de l'évaluation (A titre indicatif)

Nombre total de ménages	Taux minimum de ménages à visiter lors de l'évaluation
Inférieur à 25	100 %
De 25 à 50	75 %
De 50 à 100	50 %
Supérieur à 100	25 %

Annexe 10 : Fiche d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL

Outils de suivi de l'approche ATPC au Mali

Fiche 4 : Phase Evaluation

REGION :																				
CERCLE :																				
STRUCTURE :																				
DATE :																				
																				
N°	Communes	Villages	Population totale ¹	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre de ménages ²	Nombre de latrines existantes ³	Engagement en terme de construction de latrines	Date Declenchement	Date Evaluation	Nouvelles latrines achevées	Latrines réhabilitées	Taux de réalisation des engagements	Taux de réhabilitation des latrines	Taux de couverture ménage/latrine	Taux de couverture concession / latrine	Ratio Nombre personnes/latrines	Taux de latrines équipées d'un DLM	Avis motivé	
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
Total																				

Note importante:

¹ La population est celle comptabilisée par l'ONG lors des premiers suivis (F3-A Suiv)

² Le nombre de ménages est celui comptabilisé par l'ONG lors des premiers suivis (F3-A Suiv)

³ Le nombre de latrines existantes est celui comptabilisé par l'ONG lors des premiers suivis

Cette fiche doit être renseignée au moment de l'évaluation

Il est important de garder en tete que le critere de base de certification FDAL est que chaque menage/famille est doté d'une latrine. L'engagement pris peut ne pas etre suffisant, il doit etre considéré comme un moyen de rappel et de galvanisation.

Ajouter les lignes necessaires dans le cas où le nombre de villages dépasse 15.

Annexe 11 : Canevas du rapport d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL pour un groupe de villages

Rappel des principaux éléments du projet

- Structure de mise en œuvre
- Nombre de communes et de villages concernés
- Période de déclenchement

Rappel des objectifs de l'évaluation

Période d'évaluation : du/...../..... au/...../.....

Joindre en annexe le calendrier détaillé de l'évaluation

Composition de l'équipe d'évaluation

Nom, prénom	Fonction

N.B. Ajouter autant de lignes que nécessaire

Méthodologie suivie par l'équipe d'évaluation

- Rappeler la méthode employée (notamment si elle diffère quelque peu de la méthodologie décrite dans le guide de mise en œuvre de l'ATPC au Mali)
- Rappeler les critères d'évaluation
- Compléter le tableau suivant

Village	Nb total de ménages	Nb total de ménages visités	%
Total			

N.B. Ajouter autant de lignes que nécessaire

Résultats de l'évaluation

- Joindre en annexe la fiche d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL
- Apprécier globalement les résultats de l'évaluation
- Apprécier la cohérence des résultats de l'évaluation avec les données contenues dans les fiches de suivi des ménages et des villages déclenchés fournies par l'ONG

Période recommandée pour la certification

7. CERTIFICATION DE L'ATTEINTE DE L'ETAT FDAL

7.1. Principes

Une fois l'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL positive, la certification peut avoir lieu. La certification en elle-même prendra en moyenne une journée par village.

7.2. Participants requis à la certification

Certification du 1^{er} village :

- Niveau local : chef de village, membres du comité d'assainissement et toute la communauté du village, représentants des autres villages concernés par le programme.
- Niveau communal : Mairie, CSCoM.
- Niveau cercle : préfecture, SACPN, CSRéf, SDSSES.
- Niveau région : gouvernorat, DRACPN, DRS.
- Niveau national : DNACPN, DNS, ONG, PTF.

Certification des autres villages :

- Niveau local : chef de village, membres du comité d'assainissement et toute la communauté du village.
- Niveau communal : mairie, CSCoM.
- Niveau cercle : SACPN, CSRéf, SDSSES
- Niveau région : DRACPN, DRS.

Le personnel de l'ONG (coordinateur et animateur en charge du village) est présent à toutes les certifications.

7.3. Préparation de la certification

Le calendrier de certification est établi par la DRACPN en étroite collaboration avec le coordinateur de l'ONG. Tous les participants requis seront informés du calendrier au moins 2 semaines à l'avance afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions. La DRACPN informe les différentes autorités et l'ONG informe les acteurs villageois.

C'est l'ONG qui est responsable de la logistique des cérémonies de certification. En fonction des moyens disponibles, l'ONG aura à prévoir les éléments suivants :

- Indemnités de déplacement et per diem pour les autorités et services techniques présents.
- Acheminement des boissons pour les participants et la communauté.
- Location chaises, tribune et matériel de sonorisation et installation.
- Confection et installation de banderoles.
- Confection et installation des panneaux de certification / Voir **Annexe 12**.
- Animation traditionnelle et couverture médiatique (TV + radio locale).

7.4. Inauguration et célébration du premier village

Pour un groupe de village ciblé, une très grande cérémonie d'inauguration doit être organisée dans le premier village certifié FDAL. Il s'agit de créer, avec les habitants du village, les populations des alentours, les autorités locales et régionales, un véritable événement et de le relayer autant que possible par les médias locaux et nationaux. Cette première célébration aura un effet très motivant pour les autres villages engagés dans l'approche. Il faut prévoir la convocation de la presse écrite nationale, de la radio et de la télévision. Cette cérémonie prendra une journée.

La procédure de certification suit habituellement le déroulement suivant :

- Accueil des officiels.
- Discours des différentes autorités.
- Rappel des critères de certification de l'atteinte de l'état FDAL.
- Visite du village et de quelques latrines pour vérifier si les critères sont bien respectés.
- Déclaration de l'état FDAL par le Représentant de la DRACPN.
- Signature du certificat FDAL par la DRACPN, le Représentant du CSRéf et le Maire.
- Remise du certificat FDAL au chef de village (voir exemple de certificat en **Annexe 13**).
- Cérémonie d'inauguration du panneau de certification à l'entrée du village.
- Discours des représentants villageois.

Cérémonie de célébration du premier village de l'ONG AMPDR à N'Kemené dans la commune de Faragouaran



Arrivée des officiels



Discours des différentes autorités



Visite du village par les autorités



Exemples de latrines visitées



Signature du certificat FDAL



Certificat FDAL



Chef du village recevant le certificat



Inauguration du panneau de certification par les autorités



Panneau installé à l'entrée du village



Population présente à la cérémonie tenue le 01/10/12

7.5. Procédure de certification dans les autres villages

Dans les autres villages qui atteindront l'état FDAL, il est aussi important de célébrer la mobilisation des communautés au cours d'une inauguration festive. La procédure est identique. Toutefois, les autorités seront moins nombreuses et la durée peut être réduite à une demi-journée par village.

Point d'attention :

Concernant les panneaux de certification à installer à l'entrée des villages :

- Respecter les dimensions du panneau fixées par la DRACPN.
- Toujours placer le sigle de la DNACPN.
- Faire des panneaux double face avec traduction en langue locale sur la seconde face.

Annexe 12 : modèle de panneau de certification, voir page suivante

Bienvenu à Fadiéda, Village propre

où règnent les bonnes pratiques d'hygiène



**Certifié 1^{er} village de la Région de Koulikoro ayant atteint
le statut de Fin de Défécation à l'Air Libre le 15 mai 2009**



Commune de Kolokani



ATPC : Assainissement Total Piloté par la Communauté

AwbisimilaFadiéda

Saniyasabatilen do dugu mi kōnō.



Dugufōlō mi ye keɛ maɓana kōtagada biɓalisen sōrō Kulikoro marala mai kalo tile 15 san 2009.



KolokaniSigida



Saniyalibaara bekelendugufe

Annexe 13 : Procès-verbal de certification du statut FDAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

DIRECTION NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES

DIRECTION REGIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But - Une Foi

PROCES VERBAL DE CERTIFICATION DU STATUT DE FIN DE DÉFÉCATION A L' AIR LIBRE (FDAL)

L'an ??? du mois de ???.

Nous :

- Directeur Régional de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances de
- Maire de la commune de
- Chef du Centre de Santé de Référence de

Après avoir constaté qu'à :

- Chaque famille est dotée d'une latrine équipée d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir des fosses ;
- Tous les membres de la famille ainsi équipée n'utilisent que cette latrine pour déféquer ;
- Chaque latrine est équipée d'un dispositif lave-main (eau + savon/ eau + cendre).

Déclarons avoir certifié officiellement FADIEDA VILLAGE FÉDAL.

Fait à, le/...../.....

Pour la DRACPN
Le Directeur Régional

Pour la Mairie
Le Maire

Pour le Centre de Santé
Le Chef de Centre

Nom + Signature

Nom + Signature

Nom + Signature

8. SUIVI POST-FDAL

Les résultats obtenus à la certification de l'état FDAL peuvent s'avérer fragiles. Il est absolument nécessaire d'envisager une phase d'appui-suivi post-FDAL pour non seulement consolider les résultats obtenus en termes de d'utilisation et d'entretien des latrines mais également travailler plus en profondeur au sein de chaque ménage pour généraliser les bonnes pratiques d'hygiène.

8.1. Objectifs du suivi post-FDAL

- Les standards des latrines sont améliorés pour assurer une durabilité de l'approche.
- Chaque ménage améliore durablement ses pratiques d'hygiène et la salubrité générale de sa concession et de l'espace public.
- Les capacités des communautés sont renforcées dans la gestion des équipements d'hygiène et d'assainissement.
- La mobilisation communautaire est structurée.
- Les membres du comité d'assainissement sont mobilisés suite à une demande croissante des communautés.
- Le système de suivi-évaluation est renforcé.

8.2. Pratiques à promouvoir

Le tableau 11 récapitule les pratiques à promouvoir.

Tableau 11 : Pratiques à promouvoir dans le cadre du post-FDAL

- Utilisation des latrines par tous les membres de la communauté
- Entretien et amélioration du standard des latrines
- Stockage hygiénique et traitement de l'eau de boisson dans les ménages
- Lavage des mains à l'eau et au savon à tous les moments critiques (après tout contact avec les selles, avant de préparer, avant de manger ou de donner à manger à un enfant, après tout contact avec un produit toxique)
- Bonne gestion des eaux usées domestiques (puisard connecté à chaque douche dans les concessions)
- Bonne gestion des déchets solides dans les concessions et dans les rues (poubelles dans les concessions, fosses fumières en dehors des concessions, organisation de journées de salubrité)
- Parcage des animaux (pas de divagation dans les concessions ni dans les rues)
- Amélioration de l'hygiène corporelle et vestimentaire (villageois chaussés, y compris les enfants, enfants habillés, pratique quotidienne du brossage de dents et du lavage des mains)
- Protection contre le paludisme (moustiquaire dans les concessions)
- Initiation des activités génératrices de revenus et autres activités de développement communautaire

8.3. Suivi par l'ONG

8.3.1. Principes du suivi

Le suivi consiste à effectuer au moins une visite hebdomadaire dans chaque localité certifiée FDAL pendant une durée minimale de 3 mois. L'animateur contribuera à la mise à jour du plan d'action villageois et effectuera des visites à domicile pour constater l'évolution des comportements.

8.3.2. Mise à jour du plan d'action villageois

Lors des premiers suivis, l'animateur aura à appuyer le comité d'assainissement villageois pour mettre à jour le plan d'action villageois.

Procédure proposée

- Effectuer une promenade environnementale (environ 1 heure) avec tous les membres du comité et d'autres leaders en leur demandant de relever toutes les bonnes pratiques et toutes les mauvaises pratiques dans les espaces publics et dans les concessions.
- Faire ensuite une réunion pour :
 - Récapituler les mauvaises pratiques (en les priorisant éventuellement).
 - Définir les activités à mettre en œuvre pour améliorer les pratiques d'hygiène ainsi que l'état de salubrité des concessions et espaces publics.
 - Elaborer un plan d'action sur une durée d'une année, dont un exemple est présenté dans le **tableau 13**

Ce plan d'action sera transcrit dans le cahier de suivi du comité.

Tableau 12 : Exemple de plan d'action villageois post-FDAL

Activités	Responsable	Mois											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Construction/aménagement													
Aménagement des alentours du forage	Comité	x											
Construction de 10 nouvelles latrines	Ménages	x	x	x									
Construction de 25 puisards	Ménages		x	x	x								
Construction de 2 fosses fumières	Ménages						x						
Autres:													
Mobilisation/sensibilisation													
Sensibilisation et suivi des ménages une fois par semaine	Comité	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Organisation de journées de salubrité (une fois par semaine)	Présidente des femmes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Autres													

8.3.3. Visites à domicile

Lors de chaque passage, l'animateur, accompagné des membres du comité d'assainissement, visitera un échantillon de ménages. La visite à domicile consistera à :

- Visiter les latrines pour vérifier la fermeture hermétique du trou de défécation, la propreté des latrines, la disponibilité d'eau et de savon/cendre pour se laver les mains.
- Visiter les douches pour vérifier l'absence de borbier à leur sortie.
- Vérifier la présence d'un pot pour la défécation des enfants.
- Observer le mode de stockage de l'eau de boisson.
- Observer la salubrité générale de la cour.
- Discuter avec le ménage de sa situation et donner des conseils si nécessaire.
- Féliciter le ménage pour ses efforts et l'encourager à poursuivre

Points d'attention

- Si l'animateur prend l'initiative, lors des premières visites à domicile, des échanges avec les ménages et des recommandations qui leur sont faites, ce doit être dans un esprit de transfert de compétences aux des membres du comité d'assainissement. Au fil des visites à domicile, l'animateur doit s'effacer au profit des membres du comité d'assainissement qu'il supervise dans cette activité et qu'il conseille en fonction de l'expérience acquise dans les autres villages.

8.3.4. Mise en place des groupes de discussion de femmes

La présence du dispositif de lave-main n'est pas respectée de façon systématique dans les toilettes. Les femmes qui ont généralement la responsabilité de cette tâche disent avoir trop d'occupation, d'où la mise en place d'un groupe de discussion autour d'un point de regroupement. L'ONG supervisera la mise en place de ce groupe et le choix des thèmes à débattre. Des groupements de femmes existent dans un grand nombre de villages et les activités sont principalement dirigées vers le balayage. Il s'agit alors d'étendre les activités des femmes autour des questions clés de l'EHA.

8.3.5 Renforcement de la capacité des comités d'assainissement villageois

La durabilité de l'approche ATPC dépend de la capacité de la communauté à continuer à développer et gérer efficacement les infrastructures d'assainissement adéquat et d'hygiène dans le long terme. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire d'appuyer le renforcement de capacité des comités villageois en technique de gestion des ouvrages et en suivi-évaluation.

➤ **Renforcement de la capacité technique des comités villageois**

L'ONG aura à prévoir une formation spécifique pour le comité villageois d'assainissement et les leaders naturels (techniques pour la construction de latrines solides et hygiéniques, mise en place d'une caisse pour les villageois qui n'ont pas les moyens de faire leur latrines, entretien et maintenance des latrines, autres pratiques d'hygiène à promouvoir dans la communauté...) et leur fournir les contacts des agents de santé et de l'assainissement les plus proches si besoin d'assistance ou conseils.

➤ **Renforcement des comités villageois en suivi-évaluation**

L'ONG aura à prévoir une dotation du comité villageois de cahiers et de stylos et appuyer pour l'instauration d'un calendrier de suivi pour qu'ils puissent continuer le suivi eux-mêmes après la fin du suivi et après la certification.

➤ **Organisation des Visites des villages voisins FDAL par les comités villageois certifiés**

Afin de provoquer l'émulation entre communautés dans le but de favoriser l'atteinte et le maintien de l'état FDAL, l'ONG aura à organiser des visites d'échanges et d'apprentissage sur les progrès réalisés en matière d'assainissement et d'hygiène dans les villages voisins. Pour cela, il est prévu un petit budget pour que les membres des comités villageois d'assainissement des villages déclenchés puissent aller visiter des villages déjà certifiés situés non loin.

8.3.6. Bilan du plan d'action villageois

Lors de chaque passage et après avoir effectué les visites à domicile, l'animateur s'entretient avec le comité pour faire le point de l'état d'avancement du plan d'action. Il fera également le point sur les difficultés rencontrées et essaiera de trouver des solutions avec le comité. La question des personnes les plus démunies de la communauté et du système d'entraide à mettre en place sera notamment abordée. Enfin, l'animateur encouragera le comité dans la poursuite régulière de ses tâches.

Point d'attention

- L'animateur doit aller jusqu'au bout de l'analyse des questions soulevées par les communautés et ne pas céder à l'évocation des problèmes financiers de la communauté.

8.3.7. Compte-rendu de suivi

A chaque passage dans le village, l'animateur consignera ses recommandations dans le cahier de suivi du comité, remplira la fiche de suivi du village (voir **Annexe 14**), et mettra à jour la fiche de suivi des ménages (voir **Annexe 15**). La mise à jour régulière de cette fiche permettra de mettre à jour une fois par mois la fiche de suivi des villages avec le coordinateur de l'ONG (voir **Annexe 16**).

8.4. Suivi par le comité d'assainissement villageois

Les représentants communautaires effectuent des visites à domicile dans les ménages selon les mêmes principes que décrit précédemment et mettent régulièrement à jour la carte communautaire en signalant toute nouvelle réalisation. Le comité d'assainissement villageois se réunit régulièrement pour faire le bilan de la mise en œuvre du plan d'action et définir de nouvelles orientations éventuelles. Les conclusions seront inscrites dans le cahier de suivi.

8.5. Suivi par la commune

Le suivi par la commune contribuera à encadrer le comité d'assainissement villageois, à motiver les communautés et à diffuser les nouvelles du terrain. La commune doit profiter de toutes les occasions où elle se rend dans les villages pour rencontrer le comité d'assainissement villageois, faire le point de son plan d'action et visiter quelques ménages. A chaque passage dans un village, le représentant de la commune consigne ses recommandations dans le cahier de suivi du comité.

8.6. Suivi par les services techniques

Ce sont les services techniques locaux (SACPN, SDES ou CSRéf) qui devront prendre les représentants des ONG dans le suivi des communautés post-FDAL durant une période souhaitée d'une année après la certification. Le suivi consistera à :

- Vérifier la fonctionnalité du comité d'assainissement villageois.
- Faire le point du plan d'action villageois.
- Visiter quelques ménages pour :
 - Observer les réalisations en cours en donnant des conseils techniques si nécessaire.
 - Observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.).
 - Observer l'état de salubrité générale du village.
- Discuter des difficultés rencontrées et aider la communauté à trouver des solutions.
- Féliciter la communauté pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.

Il est conseillé d'effectuer un passage par mois. A chaque passage dans un village, l'agent de suivi consignera ses recommandations dans le cahier de suivi du comité et continuera à mettre à jour la fiche de suivi des ménages (voir **Annexe 14**) et la fiche de suivi des villages (voir **Annexe 15**).

8.7. Lancement d'activités de WASH marketing

Dans le cadre du renforcement des capacités des communautés dans la gestion des équipements d'hygiène et d'assainissement, il peut être envisagé différentes activités de WASH marketing.

8.7.1. Promotion de techniques locales permettant d'améliorer les latrines

L'utilisation de techniques traditionnelles de revêtement pour rendre durables les constructions peut soulager les communautés qui après chaque hivernage doivent construire de nouvelles latrines et/ou en réhabiliter d'anciennes. Le transfert de techniques traditionnelles réussies (revêtements à base de résidu de karité, de termitière ou encore d'excréments d'animaux) dans les autres villages est une opportunité pour les communautés de diminuer les interventions sur les constructions.

8.7.2. Equipement des comités d'assainissement villageois

L'une des préoccupations majeures formulées par les villageois est la difficulté de transporter les déchets solides, les outils dont ils disposent s'usant rapidement. Chaque projet de suivi post-FDAL doit prévoir un appui aux artisans et PME dans le village et/ou dans la commune du village. Ces artisans/PME produiront ou acquerront les pelles, les brouettes, les râtaux, les fourches et autres outils nécessaires à l'amélioration des activités d'assainissement. Comme une activité génératrice de revenus, ce financement pourra contribuer à améliorer les revenus des artisans d'une part et de mettre à dispositions des villageois des outils durables dans le cadre des activités de l'assainissement.

8.7.3. Promotion du traitement de l'eau

Afin d'améliorer la santé dans les communautés FDAL, il s'avère nécessaire d'associer les activités de bonne conservation et de traitement de l'eau à domicile.

Cela pourra se faire, par l'installation de PME qui fourniront des produits de traitement de l'eau comme : l'eau de javel, les Aquatabs, les dispositifs de production de chlore local comme le kit WATTA.

De même, chaque projet de suivi post-FDAL doit prévoir l'appui à une PME pour la mise en place d'une unité de ravitaillement en produits de traitement de l'eau à domicile pour un lot de 4 à 6 villages.

8.7.4. Création d'unités de fabrication de dalles SANPLAT

La promotion des dalles SANPLAT peut résoudre les problèmes d'effondrement des dalles traditionnelles qui résistent parfois très mal au passage de l'hivernage. Cela permettrait également à des artisans locaux d'exercer une activité génératrice de revenus.

Une fois les villages certifiés et en fonction des besoins exprimés par les communautés, la liste des centres à créer sera établie par l'ONG (à valider par la DRACPN et la commune). On comptera en moyenne une unité de fabrication de dalles pour 4 à 6 villages. Une fois cette liste validée, l'ONG identifiera les maçons à former/recycler à partir des résultats de l'état des lieux et confirmera leur motivation à participer au projet.

L'ONG organisera la formation groupée des maçons durant une session d'une durée de 2 à 3 jours. La session abordera les questions pratiques de la réalisation des dalles sanplat et plus généralement des latrines mais également les aspects marketing. A l'issue de la formation, les maçons recevront un jeu de moules Sanplat ainsi qu'un lot de petit matériel (barre à mine, pelle, seau, taloche, etc.).



Centre de fabrication de dalles SANPLAT



Jeu de moules SANPLAT

Annexe 15 : Fiche de suivi post-FDAL (niveau village)

Outils de suivi de l'approche ATPC au Mali

Fiche 5-B : Phase Post-FDAL (Niveau Village)

REGION :
CERCLE :
STRUCTURE :
DATE :



Données population						Latrines			Hygiène du milieu							
N°	Commune	Village	Population totale	Nombre de concession	Nombre de ménages	Nombre de latrines	Nombre de latrine équipée d'un dispositif lave main	Nombre latrines de sol revêtu en ciment	Nombre de latrines équipées de dalles ¹	Nombre de ménages s'approvisionnant à une source d'eau potable ²	Nombre de ménages stockant hygiéniquement l'eau de boisson	Nombre de ménages traitant l'eau de boisson	Nombre de ménages conservant sagement les aliments	Nombre de ménages disposant d'une moustiquaire	Nombre puisards fonctionnels	Nombre de ménages disposant d'un lieu adéquat pour le stockage des ordures ³
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																

Note importante:

La fiche F5-A est utilisée pour remplir cette fiche

¹Prenant en compte, les dalles Sanplat et les dalles classiques

²Prenant en compte, les forages et puits modernes

³Prenant en compte, les fosses fumières et les décharges

Annexe 15 : Fiche de suivi post-FDAL (niveau village, suite)

Outils de suivi de l'approche ATPC au Mali

Fiche 5-C : Phase Post-FDAL (Niveau Village)

REGION :
CERCLE :
STRUCTURE :
DATE :



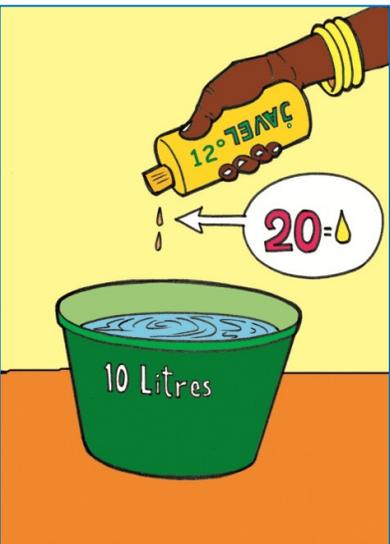
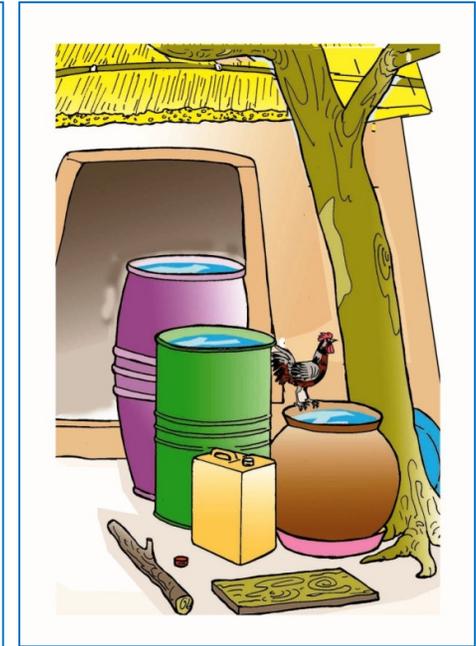
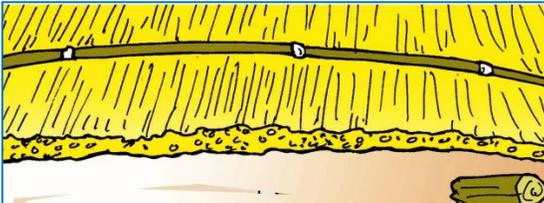
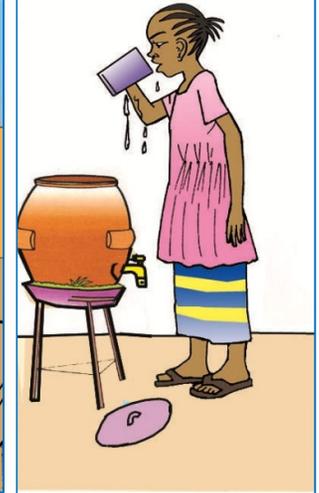
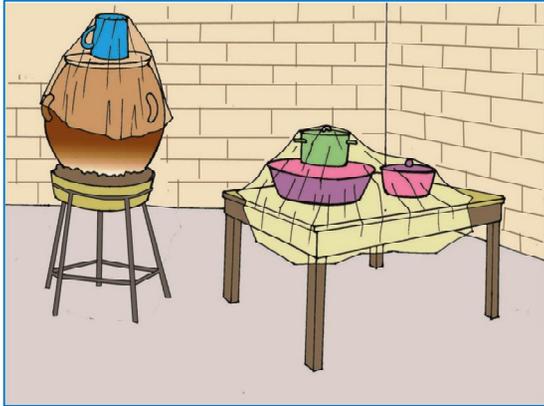
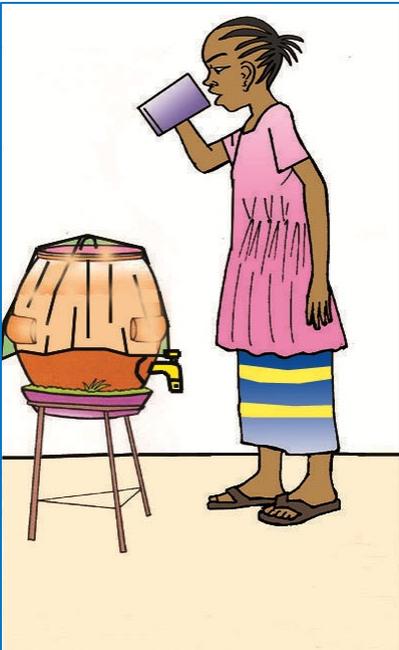
Données population						Mobilisation communautaire				Unité de production de dalles		
N°	Commune	Village	Population totale	Nombre de concession	Nombre de ménages	Comité villageois fonctionnel Oui/Non	Plan d'action villageois mis à jour	Fréquence des journées de salubrité	Salubrité du village, Propre/Sal	Nombre de centre d'unité de fabrication de dalles	Nombre de maçons formés	Nombre de dalles réalisées
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												

Note importante:

Les données collectées lors du post-déclenchement reste valables tant qu'elles correctes, et ne sont donc pas collectées de nouveau.

Ajouter les lignes nécessaires dans le cas où le nombre de villages dépasse 15.

Annexe 16 : Planches de conservations saine et traitement de l'eau et des aliments - bonnes pratiques à gauche, mauvaises pratiques à droite



Laver les aliments, se laver les mains au savon après être allé aux toilettes, avant de préparer les repas



Cahier de suivi
-Comité villageois d'Hygiène et d'Assainissement-

Région :
Cercle :
Commune :
Village :

Organisation du Comité villageois d'Hygiène et d'Assainissement

Région:.....Cercle :.....Commune :..... Village :.....

1- Identification des membres

Poste	Description des rôles	Prénom et Nom	N° Tél.
Chef du village	C'est le Président d'honneur du comité. Il a la responsabilité d'appuyer les actions du comité. Il doit être régulièrement informé de la situation du village et doit être sollicité pour résoudre les difficultés que le comité n'a pas pu venir à bout. Son implication est essentielle pour une bonne réussite de l'approche.		
Président du comité	C'est le premier responsable des actions de promotion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans le village. Il doit être patient et doit donner l'exemple des bonnes pratiques. Il doit chercher une grande représentativité dans le comité (hommes, femmes, jeunes, leader religieux,...). Il participe aux différentes activités et dirige les réunions.		
Vice-Président du Comité	C'est le suppléant du Président. Il le remplace en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier.		
Secrétaire	C'est la personne responsable de la tenue des PV et du cahier de suivi. Il doit savoir écrire dans une langue (Français, Arabe, Bambara,...).		
Organisateur	C'est la personne chargée de l'organisation des activités du comité. C'est elle qui suit le plan d'action et s'assure que les personnes nécessaires sont mobilisées pour les différentes activités du comité.		
Caissier ou Trésorier	Il est chargé de la gestion du fonds. Il rend compte régulièrement de la situation de la caisse au comité. Il assure également la collecte de la cotisation ou des amendes.		
Leader des hommes	C'est la personne choisie parmi les hommes du village et qui peut facilement les mobiliser ou qui peut avoir une grande influence. La personne doit être sensibilisée sur l'approche ATPC et impliquée dans les activités par le comité.		
Leader des femmes	C'est la personne choisie parmi les femmes du village et qui peut facilement les mobiliser ou qui peut avoir une grande influence. La personne doit être sensibilisée sur l'approche ATPC et impliquée dans les activités par le comité.		
Leader des jeunes	C'est la personne choisie parmi les jeunes du village et qui peut facilement les mobiliser ou qui peut avoir une grande influence. La personne doit être sensibilisée sur l'approche ATPC et impliquée dans les activités par le comité.		
Leaders Naturels	C'est toute personne ressource dynamique et engagée pour la cause de l'assainissement du village. Ces personnes sont mises à contribution à chaque activité du comité pour leur engagement et son leadership.		

Organisation du Comité villageois d'Hygiène et d'Assainissement

Région:.....Cercle :.....Commune :..... Village :.....

2 - Activités du comité

Tâches du comité	Description
Inspection des latrines	Le comité aura la tâche de visiter périodiquement (au moins une fois par semaine) les latrines dans les familles afin s'assurer de leur conformité. Il fera part de ses remarques au propriétaire de la latrine et des correctifs à apporter. Le comité pourra se faire appuyer par toutes les personnes valides du village.
Contrôle du village	Le comité aura la tâche de veiller à la salubrité du village. Il organisera des journées de salubrité en s'appuyant sur les groupements de femmes et de jeunes. En plus, les membres du comité doivent sillonner le village et ses environs au moins 2 fois par semaine à la recherche de déchets mal gérés ou de DAL. Les familles responsables identifiées sont rapprochées et des directives formulées. En cas de paiement d'amende, le caissier sera saisi.
La surveillance des points d'eau	La gestion des points est de la responsabilité de l'ensemble du village. Le comité veillera chaque jour à la bonne tenue de ces points (entretien régulier, traitement éventuel, environnement salubre, besoins de maintenance,.....). les membres pourront se faire appuyer de personnes volontaires.
La surveillance de l'hygiène domestique	La bonne gestion de l'eau de boisson et de la cuisine, la bonne conservation des aliments, le lavage des mains aux moments critiques sont constamment vérifiés par le comité lors des visites dans les familles
Autres tâches	

Organisation du Comité villageois d'Hygiène et d'Assainissement

3 - Plan d'action du comité

Tâche	Activités	Mois 1				Mois 2				Mois 3				
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	
Inspection des latrines	Visite des latrines dans les familles Formulation des observations au propriétaire Echanges avec les autres membres du comité													
Contrôle du village	Visite du village et de ses environs Identification des points de mauvais stockage de déchets Identification des DAL Identification des familles responsables													
Surveillance des points d'eau	Visite hebdomadaire des points d'eau Identification des actions à réaliser Coordination des actions d'entretien et de maintenance													
Surveillance de l'hygiène domestique	Visite dans les familles pour vérifier: * La bonne gestion de l'eau de boisson et de la cuisine; * La bonne conservation des aliments; * Le lavage des mains aux moments critiques.													
Autres tâches														

Organisation du Comité villageois d'Hygiène et d'Assainissement

Région:.....Cercle :.....Commune :..... Village :.....

Date :

4 - Compte rendu de la réunion

1. Personnes mobilisées :

Nombre total au début à la réunion :

Prénoms et Nom	Poste	Emargement

2. Contrôle des activités de la réunion passée :

Activités	Responsable

3. Sujets du jour :

--

4. Activités de la période suivante :

Activités	Responsable

Nombre de personnes mobilisées à la fin de la réunion:

5. Conclusion

9. ASPECTS RELATIFS A LA FORMATION DES ACTEURS DE L'ATPC

9.1. Formation de base du personnel des ONG

Au démarrage d'un projet ATPC, le personnel de l'ONG et les DRACPN impliqués dans le projet doivent bénéficier d'une formation/recyclage de 2 jours, principalement pour aborder les notions de base en hygiène et assainissement et faire les mises au point par rapport au guide de mise en œuvre de l'ATPC.

9.1.1. Objectifs de la formation

- Informer le personnel de l'ONG sur :
 - Le contexte de la mise en œuvre de l'ATPC au Mali
 - Les notions de base en hygiène et assainissement
 - Les principes et les différentes étapes de l'ATPC (et notamment les nouveautés)
 - Le système de suivi-évaluation
 - Les procédures du Partenaire Technique et Financier
- Former le personnel de l'ONG sur :
 - L'approche d'état des lieux dans le contexte de l'ATPC
 - Le remplissage des différents outils de suivi
- Planifier les activités de pré-déclenchement, déclenchement, et suivi-post déclenchement

9.1.2. Contenu de la formation

La session type comprendra 10 séquences, décrites succinctement ci-après. Un module de formation ainsi que des communications sous PowerPoint seront préparés par l'équipe WASH de l'UNICEF.

A. CONTEXTE

Séquence 1 : Contexte de la mise en œuvre de l'ATPC au Mali

- PNA et stratégie de gestion des déchets liquides (standard minimum en matière de latrines familiales, classification des ouvrages améliorés/non améliorés)
- Statistiques en matière d'assainissement au Mali (JMP)
- Historique et résultats de l'ATPC au Mali
- Acteurs de l'ATPC et rôles

Outil : Communication 1 (16 diapos / Powerpoint)

Méthode :

- Projection de la communication
- Questions/réponses

Durée : 30 min

B. NOTIONS DE BASE EN HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

Séquence 2 : Maladies liées à l'eau et au manque d'hygiène

Thèmes à aborder :

- Maladies portées par l'eau
- Maladies hydriques
- Maladies aquatiques
- Maladies à vecteur d'insectes aquatiques

- Maladies causées par un assainissement insuffisant
- Critères intervenant dans la survenue d'une infection liée à l'eau
- Situation des maladies liées à l'eau au Mali
- Normes pour une eau potable

Outil : Communication 2 (27 diapos / PowerPoint)

Méthode :

- Projection de la communication 2
- Questions/réponses

Durée : 30 min

Séquence 3 : Pratiques d'hygiène à promouvoir

Thèmes à aborder :

- Voies de transmission des maladies diarrhéiques et barrières
- Définition de l'hygiène
- Hygiène de l'eau
- Hygiène alimentaire
- Hygiène corporelle et vestimentaire
- Hygiène du milieu

Outil :

- Communication 3 (44 diapos / PowerPoint)

Méthode :

- Projection de la communication 3 (jusque diapo 24)
- Questions/réponses
- Projection de la communication 3 (suite et fin) en demandant aux participants s'il s'agit de bonnes ou de mauvaises pratiques et de justifier leurs réponses

Durée : 45 min

C. PRE-DECLENCHEMENT

Séquence 4 : Activités à mener dans le cadre du pré-déclenchement

Thèmes à aborder :

- Définition du pré-déclenchement
- Critères de choix des villages ATPC
- Procédure de choix des villages
- Données RGPH 2009 à exploiter
- Procédure d'état des lieux
- Préparation du déclenchement

Outil :

- Communication 4 (11 diapos / PowerPoint)
- Canevas de compte-rendu de l'état des lieux (2 pages)

Méthode :

- Projection de la communication 4
- Passer en revue le canevas de compte-rendu de l'état des lieux
- Questions/réponses

Durée : 1 heure

Séquence 5 : Planification des activités de pré-déclenchement

Thèmes à aborder :

- Identification et planification des activités de collecte des données
- Planification détaillée de l'état des lieux

- Planification de la réunion d'arbitrage
- Planification provisoire du déclenchement

Outil :

- Liste provisoire des villages
- Feuilles de papier kraft et marqueurs

Méthode :

- Travaux de groupe : Dans la mesure du possible, une session devrait regrouper plusieurs ONG d'une région qui démarrent leur projet ATPC simultanément ainsi que les agents DRACPN concernés. Chaque groupe devrait être constitué du personnel d'une ONG et du DRACPN concerné. Chaque ONG s'isole pour préparer son calendrier relatif aux activités de pré-déclenchement jusqu'au déclenchement et le présenter en plénière.
- Plénière

Durée : 2 heures

D. ETAPES DE L'ATPC

Séquence 6 : Les principes et les différentes étapes de l'ATPC

- Pré-déclenchement
- Déclenchement
- Suivi post-déclenchement
- Evaluation certification
- Suivi post-FDAL

Outil : Communication 5 (28 diapos / Powerpoint)

Méthode :

- Projection de la communication
- Questions/réponses

Durée : 1 heure

E. SUIVI-EVALUATION

Séquence 7 : Système de suivi-évaluation

Thèmes à aborder :

- Indicateurs de suivi post-déclenchement
- Outils de suivi post-déclenchement
- Procédure de suivi post-déclenchement
- Rappel des critères FDAL
- Indicateurs d'évaluation FDAL
- Outils d'évaluation FDAL
- Procédure d'évaluation FDAL
- Indicateurs de suivi post-FDAL
- Outils de suivi post-FDAL
- Procédure de suivi post-FDAL

Outil :

- Communication 6 (20 diapos / Powerpoint)

Méthode :

- Projection
- Questions/réponses

Durée : 1 heure

Séquence 8 : Outils de suivi-évaluation

Thèmes à aborder :

- Toutes les fiches à remplir par les animateurs et/ou les SACPN
- Délais de transmission des différentes fiches

Outil :

- Liste définitive des villages à déclencher
- Fiche de compte-rendu de déclenchement dans un village
- Fiche récapitulative des engagements des villages déclenchés
- Fiches de suivi des ménages post-déclenchement
- Fiche de supervision des activités ATPC dans un village
- Rapport d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL
- Fiche de suivi post-FDAL dans un village
- Fiche de suivi des ménages post-FDAL

Méthode :

- Passer en revue chaque fiche
- Questions/réponses

Durée : 2 heures

Séquence 9 : Compte rendu d'activité, rapports d'activités, tableau de bord

- Introduction
- Procédure de transmission des Rapports
- Format Rapport d'activités
- Tableau de suivi UNICEF
- Preuves d'activités

Outil :

- Communication 7 (12 diapos / Powerpoint)

Méthode :

- Projection
- Questions/réponses

Durée : 1 heure

Séquence 10 : Evaluation de la session

Thèmes à aborder :

- Tous les thèmes abordés au cours de la session

Outil :

- Communication 8 (17 diapos / PowerPoint)
- Fiches réponses pour chaque participant

Méthode :

- Projection de la communication 8 (quizz sous forme de diapo)
- Réponse par écrit des participants
- Correction en commun

Durée : 1 heure

-

Un agenda type de formation de base du personnel des ONG est présenté en **Annexe 18**.

9.1.3. Formateurs

L'équipe WASH de l'UNICEF animera cette formation avec l'appui de la DRACPN pour les ONG qui sont en partenariat avec l'UNICEF.

Les formateurs pourront être le coordinateur de l'ONG et un cadre de la DRACPN dans le cas de projet n'impliquant pas un appui direct de l'UNICEF.

9.2. Formation des équipes de facilitation et agents de suivi

La formation des facilitateurs/agents de suivi se déroule à l'occasion du déclenchement des villages d'un projet. Le principe est de réunir tous les agents de suivi (personnel de l'ONG, agents des services techniques et collectivités territoriales) pour les former théoriquement et pratiquement sur l'approche ATPC. La durée de formation est variable en fonction du nombre de villages à déclencher.

9.2.1. Objectifs de la formation

- Informer les agents de suivi sur :
 - Le contexte de la mise en œuvre de l'ATPC au Mali et dans la zone d'intervention.
 - Les principes et les différentes étapes de l'ATPC.
 - Le système de suivi-évaluation.
- Former les agents de suivi sur :
 - L'approche de déclenchement.
 - Le remplissage des différents outils de suivi.
- Déclencher l'ensemble des villages de la zone d'intervention.
- Planifier les activités de suivi post-déclenchement.

9.2.2. Préparation d'une session

Une session de formation des déclencheurs/agents de suivi nécessite une bonne organisation. L'ONG organisatrice aura à :

- Contacter les formateurs nationaux et régionaux pour planifier la session.
- Identifier et inviter tous les participants.
- Prévenir les villages à déclencher (2 à 3 jours avant le déclenchement).
- Assurer la logistique : réserver la salle, louer le matériel de sonorisation et de projection, acquérir le matériel didactique, multiplier les guides, commander les pauses-café et pause-déjeuner, préparer le budget et les listes d'émargement, réserver les transports en commun pour permettre aux équipes de déclenchement de se rendre dans les villages ; etc.

9.2.3. Contenu de la formation

La session type comprendra 12 séquences, décrites succinctement ci-après. Le module de formation existant sera mis à jour à partir des éléments nouveaux du présent guide, de même que les communications sous PowerPoint. Ces documents seront préparés par l'équipe de formateurs et validés par l'UNICEF et la DNACPN.

1. Les échecs des programmes d'assainissement passés

- Echange sur les expériences des uns et des autres

2. Contexte de la mise en œuvre de l'ATPC au Mali

- PNA et stratégie de gestion des déchets liquides (classification des ouvrages améliorés/non améliorés, conditions de subvention, etc.)
- Statistiques en matière d'assainissement au Mali (JMP, EDSM, RGPH, etc.)
- Historique de l'ATPC au Mali et dans la région
- Présentation des résultats de l'état des lieux des villages concernés

3. Principes de l'ATPC

- Principes de base
- Rôle des leaders communautaires

4. Outils et méthode pour la mise en œuvre du déclenchement ATPC

Le formateur passera en revue l'ensemble des étapes en insistant sur les points d'attention contenu dans le guide de mise en œuvre de l'ATPC au Mali.

- Introduction de la séance.
- Cartographie du village.
- Calcul de la quantité de caca produite et des dépenses médicales.
- Promenade environnementale.
- Exercice de la contamination oro-fécale.
- Plaidoyer des enfants.
- Engagement de la communauté.
- Conclusion de la séance.
- Foire au caca.
- Astuces de déclenchement.

5. Constitution des équipes de déclenchement

- Rechercher l'équilibre (au moins un déclencheur confirmé dans chaque groupe, représentants de chaque catégorie professionnelle dans chaque groupe).

6. Préparation du déclenchement

- Définition des rôles et responsabilités de chacun au sein des groupes.
- Remise du matériel à chaque groupe.
- Remise de la liste des villages et des rapports d'état des lieux à chaque groupe.
- Attitudes et comportements sur le terrain.

7. Déclenchement de l'ATPC sur le terrain

- Mobilisation de la population.
- Déroulement des étapes.
- Réalisation de films et de prises de vue de différentes étapes et surtout des engagements.
- Elaboration du rapport de déclenchement.

8. Feed-back du déclenchement de l'ATPC

- Finalisation des rapports de déclenchement.
- Présentation des résultats de chaque groupe.
- Visionnage des vidéos tournées pendant les déclenchements.
- Affinage de la méthode de déclenchement.

9. Foire au caca

- Arrivée des leaders communautaires et préparation des présentations.
- Présentations des leaders communautaires en présence des autorités locales et autres.
- Foire à proprement parler.
- Présentation des engagements de chaque village.

- Elaboration du plan d'action.

10. Système et outils de suivi-évaluation

- Fiche de suivi post-déclenchement (niveau ménage).
- Fiche de suivi post-déclenchement (niveau village).
- Fiche de suivi post-FDAL (niveau ménage).
- Fiche de suivi post-FDAL (niveau village).
- Fiche de supervision.

11. Organisation du suivi post-déclenchement

Dans la mesure du possible, une session devrait regrouper plusieurs ONG d'une région qui démarrent leur projet ATPC simultanément. Chaque ONG s'isole pour préparer son calendrier d'intervention et le présenter en plénière.

12. Evaluation de la session

Une évaluation sera faite par écrit qui permettra d'apprécier la qualité de la formation et d'évaluer l'acquisition des connaissances. La fiche d'évaluation sera incluse dans le module de formation.

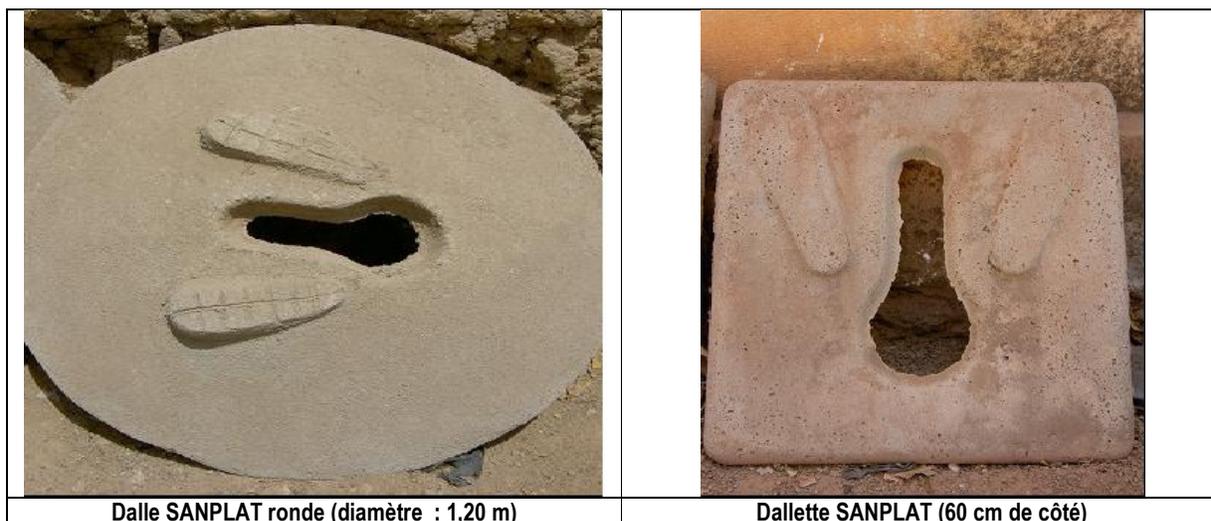
Un agenda type de formation de base des déclencheurs/agents de suivi est présenté en **Annexe 19**.

9.2.4. Formateurs

La formation des déclencheurs/agents de suivi nécessite des formateurs expérimentés. En 2012, le Mali dispose d'un bon vivier de formateurs expérimentés au niveau national (DNACPN, RECOTRADE, ONG partenaires) comme régional (DRACPN, DRS, ONG partenaires). L'UNICEF et la DNACPN ont mis à jour la liste des formateurs expérimentés fin 2012 (voir Annexe 20).

9.3. Formation des maçons

Les maçons peuvent jouer un rôle important dans la promotion des latrines familiales et l'amélioration des standards technologiques. Toutefois, dans le cadre de l'ATPC, il n'est pas conseillé de former les maçons avant d'avoir atteint l'état FDAL de manière à laisser l'initiative aux villageois sans leur imposer de modèles. Cette activité pourra donc être menée durant le post-FDAL dans le cadre éventuel de la création de centres de fabrication de dalles SanPlat.



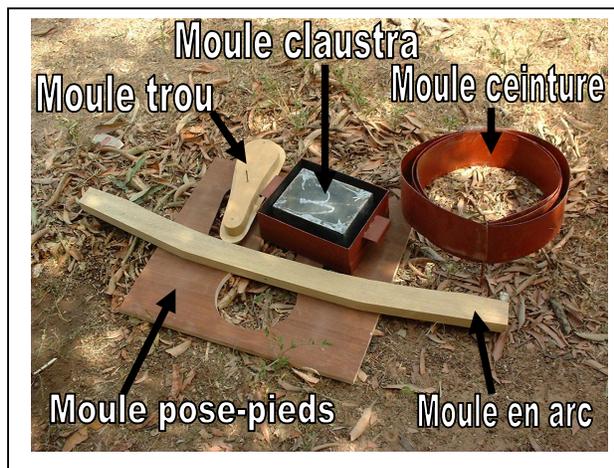
9.3.1. Objectifs de la formation

- Donner aux maçons tout le savoir et le savoir faire nécessaires pour la construction des latrines familiales équipées de dalle SanPlat.
- Donner aux maçons les connaissances nécessaires pour faire la promotion de la construction de latrines familiales dans leur milieu.

9.3.2. Préparation d'une session

Les activités suivantes seront menées au moins une semaine avant la tenue de la session :

- Les moules SanPlat et autres matériels (voir **tableau 13**) seront livrés.
- Les matériaux pour les exercices pratiques seront livrés sur le lieu de formation : ciment, fer à béton et agrégats afin que chaque groupe de 3 à 4 participants puisse fabriquer une dalle SanPlat et qu'un poste de latrines puisse au moins être achevé.
- Une fosse sera creusée, une dalle, des claustras et des briques seront confectionnés pour servir aux exercices pratiques (test de résistance, confection de soubassement, etc.).



- Les maçons seront informés de la date et du lieu de formation.

Tableau 13 : Liste du petit matériel pouvant être fourni aux maçons

Brouette, pelle, truelle, mètre ruban, arrosoir, seau, barre à mine, paires de gants, râteau, pioche, cisaille, tenaille, marteau, règle à niveau, rouleaux de fil de fer, corde de 10 m, huile de vidange

9.3.3. Contenu de la formation

La session type comprendra 8 séquences, décrites succinctement ci-après. Un module de formation et un aide-mémoire pour les maçons seront préparés par l'équipe WASH de l'UNICEF, qui seront validés par la DNACPN.

1. Rappel des avantages des latrines

- Contribuer à la prévention des maladies liées au péril fécal
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie surtout pour les personnes âgées incapables de se déplacer sur de longues distances
- Economie de temps (proximité)
- Prestige pour la famille
- Protection contre certains dangers (morsures de serpent) ou intempéries (pluie, grands vents)
- Préservation de l'intimité

2. Implantation des latrines familiales

- Normes à respecter en termes d'implantation

3. Description des latrines familiales

- La fosse
- Le soubassement
- La dalle SANPLAT (caractéristiques, matériaux nécessaires, avantages, précautions à prendre pour la confection de la dalle)
- La superstructure ou l'abri
- Le conduit de ventilation
- Evacuation des odeurs et lutte contre les mouches

4. Conseils d'utilisation et d'entretien des latrines

- Ce qu'il faut faire
- Ce qu'il ne faut pas faire
- Vidange des latrines

5. Promotion de la construction des latrines

- Rôles des différents acteurs
- Messages à diffuser
- Conditions de réussite

6. Réalisation pratique des latrines familiales

- Réalisation d'un soubassement, d'une dalle SANPLAT et des claustras
- Test et pose de la dalle
- Réalisation de la superstructure

7. Evaluation de la session

Une évaluation sera faite par oral qui permettra d'apprécier la qualité de la formation et d'évaluer l'acquisition des connaissances. Les indicateurs d'évaluation seront inclus dans le module de formation.

Un agenda type de formation des maçons est présenté en **Annexe 21**.

9.3.4. Formateurs

Les formateurs pourront être le coordinateur de l'ONG ou un cadre de la DRACPN ou un consultant externe. Il devra être expérimenté dans la formation de maçons à la technologie SANPLAT et plus généralement à la construction de latrines selon des technologies simples.

Annexe 18 Agenda type de formation de base du personnel des ONG

Jour/horaire	Séquence	Responsable	Méthode/support
Jour 1			
08h30-09h00	Présentation des participants et mots de bienvenue		
09h00-09h30	Présentation des objectifs de la session Présentation du programme		Powerpoint Programme
09h30-10h00	Séquence 1 Contexte de la mise en œuvre de l'ATPC au Mali		Communication1
10h-10h15	Pause-café		
10h15-10h45	Séquence 2 Maladies liées à l'eau et au manque d'hygiène		Communication2
10h45-11h30	Séquence 3 Pratiques d'hygiène à promouvoir		Communication3
11h30-12h30	Séquence 4 Activités de l'étape de pré-déclenchement		Communication4 Fiche CR d'état des lieux Questions/réponses
12h30-13h30	Pause-déjeuner		
13h30-15h30	Séquence 5 Planification des activités de pré-déclenchement		Travail de groupe par ONG et plénières
15h30-16h00	Débriefing en plénière		
Jour 2			
08h00-09h00	Séquence 6 Passage en revue des différentes étapes de l'ATPC		Communication5 Questions/réponses
09h00-10h00	Séquence 7 Système de suivi-évaluation		Communication6
10h-10h15	Pause-café		
10h15-12h30	Séquence 8 Outils de suivi-évaluation		Fiches de suivi, Test de remplissage des fiches
12h30-13h30	Pause-déjeuner		
13h30-14h30	Séquence 9 Comptes rendus d'activité, rapports d'activité, tableau de suivi		Communication7 Questions/réponses
14h30-15h30	Séquence 10 Evaluation de la session		Communication8 Fiches réponse
15h30-15h45	Pause-café		
15h45-16h45	Débriefing en plénière		
16h45-17h00	Clôture		

Annexe 19 Agenda type d'une session de formation des facilitateurs/agents de suivi

Jour/horaire	Séquence	Méthode/support
Jour 1		
8h30-9h	Accueil des participants et remise des documents	Guide de mise en œuvre de l'ATPC au Mali
9h-10h	Ouverture et mot de bienvenue Présentation des objectifs de la session Présentation du programme Définition des règles du jeu Présentation des informations administratives	Discours Powerpoint Programme
10h-10h15	Pause-café	
10h15-11h	Echecs des programmes d'assainissement passés	Travaux de groupe
11h-12h	Contexte de la mise en œuvre de l'ATPC au Mali	Powerpoint
12h-12h30	Principes de l'ATPC	Powerpoint
12h30-13h30	Pause-déjeuner	
13h30-14h	La préparation du déclenchement	Powerpoint
14h-16h	Outils et méthode pour la mise en œuvre du déclenchement ATPC	Powerpoint
16h-17h	Constitution des équipes de déclenchement Définitions des rôles et responsabilités au sein des groupes	
Jour 2		
8h-8h30	Lecture et commentaires rapport J1	Rapport J1
8h30-9h	Attitudes et comportements sur le terrain	Powerpoint
9h-10h	Les astuces du déclenchement	Powerpoint
10h-10h15	Pause-café	
10h15-11h	Préparation des visites de terrain	Remise infos et matériel
11h-17h	Déclenchement de l'ATPC dans le 1 ^{er} lot de villages	Sortie terrain
Jour 3		
8h-8h30	Lecture et commentaires rapport J2	Rapport J2
8h30-9h	Finalisation des rapports de déclenchement	Travaux de groupe
9h-10h	Présentation des résultats de chaque groupe	Plénière
10h-10h15	Pause-café	
10h15-12h	Feed-back en vidéos, affinage de la méthode de déclenchement + préparation de la 2 ^{ème} session	Projection Remise infos et matériel
12h-12h30	Pause-déjeuner	
12h30-18h	Déclenchement de l'ATPC dans le 2 nd lot de villages	Sortie terrain
Jour 4		
8h-8h30	Lecture et commentaires rapport J3	Rapport J3
8h30-9h	Finalisation des rapports de déclenchement	Travaux de groupe
9h-10h	Présentation des résultats de chaque groupe	Plénière
10h-10h15	Pause-café	
10h15-11h30	Système et outils de suivi-évaluation	Powerpoint
11h30-12h	Préparation des visites de terrain	Remise infos et matériel
12h-12h30	Pause-déjeuner	
12h30-18h	Déclenchement de l'ATPC dans le 3 ^{ème} lot de villages	Sortie terrain
Jour 5		

Jour/horaire	Séquence	Méthode/support
8h-8h30	Lecture et commentaires rapport J3	Rapport J4
8h30-9h	Finalisation des rapports de déclenchement	Travaux de groupe
9h-10h	Arrivée des leaders communautaires et préparation des présentations avec l'aide des participants	Travaux de groupe
10h-10h15	Pause-café	
10h15-11h	Présentations des leaders communautaires en présence des autorités locales et autres	Plénière
11h-12h	Foire	
12h-14h	Présentation des engagements de chaque village et élaboration du plan d'action	Tableau récapitulatif sur papier kraft
14h-14h30	Pause-déjeuner	
14h30-15h30	Organisation du suivi post-déclenchement	Powerpoint
15h30-16h30	Evaluation de la session	Fiche d'évaluation
16h30-17h	Discours de clôture	Rapport J4

N.B. On peut augmenter le nombre de jours en fonction du nombre de villages à déclencher et du nombre de participants. Le programme des jours supplémentaires pourra être calqué sur J3.

Annexe 20 Liste des formateurs expérimentés en ATPC

NOM	Prénom	Organisation	Fonction	Email	Téléphone fixe	Portable
DIALLO	Modibo	DNACPN	Point Focal ATPC/Formateur National	modibo57@yahoo.fr	20 29 50 90	76 30 51 21
Tandia	Mahamadou	DNACPN	Formateur National	tandia2781@yahoo.fr	20 29 50 90	76 20 05 03
THERA	Nouhoum	DNACPN	Formateur National	anouhoum@yahoo.fr	20 29 50 90	66 46 46 04
Yeffin	Fomba	CAFO/CEDRUD	Formateur National	yeffin@yahoo.fr		76039703
Mme Ly	Fatimata Coulibaly	CAFO/CEDRUD	Formateur National	fatinetly@yahoo.fr		76495332
Mme KONATE	Tata DEMBELE	RECOTRADE-Bamako	Formateur National	kbatatadem@yahoo.fr		76309381
Djibril	SISSOKO	RECOTRADE-Bamako	Formateur National			76487614
Madame Cissé	Fatoumata Sankaré	FENASCOM	Formateur National	sfatoumata93@yahoo.fr	20 20 88 82	73 30 03 49
DAOU	Madou	DRS Kayes	Formateur Régional	tiangolo31@yahoo.fr	21 52 10 58	66 85 94 83
BA	Ismaila	SACPN Kita	Formateur Régional	baismala68@yahoo.fr	21 59 40 02	79 10 47 53
BA	Hamadi	SACPN Kayes	Formateur Régional	hamadibah12@yahoo.fr	21 57 33 09	76 04 92 74
CISSOKO	Moussa	DRACPN/Koulikoro	Formateur/Directeur National	moise_cis@yahoo.fr	21 26 24 32	76 37 54 59
SANGARE	Shery Boly	DRACPN/Sikasso	Point Focal ATPC/Formateur Régional	sbsangare@yahoo.fr	21 62 09 01	66 85 10 87
BARRY	Alou	DRACPN/Sikasso	Point Focal PADS/Formateur Regional	albarry3@yahoo.fr	21 62 09 01	76 48 82 45
SANGARE	Lamine	SACPN/Kadiolo	Chef de service/Formateur Regional	laminesangare@live.fr	21 66 00 23	66 72 25 67
FOFANA	Issa	SACPN/Bougouni	Chef de service/Formateur Regional	issa_fof2003@yahoo.fr	21 65 10 29	69 15 15 69
CISSE	Chaka	SACPN/Kolomdieba	Chef de service/Formateur Regional		21 66 21 05	66 02 59 23
CAMARA	Mamoudou	CSRef/Kadiolo	Chef de service Hygiene/Formateur Regional		21 66 00 33	
DOUMBIA	Ibrahima	ONG AMPDR	Coordinateur EHA/Formateur Regional	ibdoumbia2000@yahoo.fr		63 36 97 17
TRAORE	Massa Antoine	DRACPN/Segou	Formateur Régional	mantoine_traore@yahoo.fr	21 32 12 72	79 20 12 20
FANE	Adama	DRACPN/Segou	Formateur Régional	fadama70@yahoo.fr		66 97 51 83
TRAORE	Mahamadou	DRACPN- Mopti	Formateur Régional	traoremaha28@yahoo.fr	22 42 14 07	76 12 70 20
MINTA	Kéou	DRACPN- Mopti	Formateur Régional	dracpnmopti@yahoo.fr	23 42 14 07	66 95 98 11
KONE	Souleymane	DRACPN- Mopti	Formateur Régional	souleymane@yahoo.fr	24 42 14 07	76 15 89 95
TRAORE	Daouda	DRACPN- Mopti	Formateur Régional	Daoudatraore1@yahoo.fr	25 42 14 07	76 12 41 28
M ^{me} SININTA	Oumou TOURE	RECOTRADE-Mopti	Formateur Régional	---		73 49 88 90
SISSOKO	Bayini	RECOTRADE-Mopti	Formateur Régional	---		76 06 67 60
GADIAGA	Moussa	RECOTRADE-Mopti	Formateur Régional	---		73 42 08 19
KOUYATE	Malado	RECOTRADE-Mopti	Formateur Régional	---		--
M ^{me} SANGO	Fanta SANGO	RECOTRADE-Mopti	Formateur Régional	---		73 01 57 25
SOMBORO	Anyè	GWI Mali	Formateur Régional	anyesomboro@yahoo.fr		74 06 56 60
SOMBORO	Dieudonné	GWI Mali	Formateur Régional	Dieudonne.somboro@crs.org		69 75 99 47

Annexe 21 Agenda type de formation des maçons

Jour/horaire	Séquence
Jour 1	
9h-10h	Accueil des participants Discours d'ouverture Présentation des participants Programme de la session Informations administratives
10h-10h30	Objectifs et résultats attendus Rappel des avantages des latrines Critères d'implantation des latrines
10h-10h15	Pause-café
11h15-11h	Description des différents éléments des latrines
11h-12h	La dalle SanPlat : jeu de moules, matériaux nécessaires, précautions à prendre pour sa confection, avantages
12h-13h	Pause-déjeuner
13h-14h	Réalisation du soubassement (sur la fosse déjà creusée)
14h-17h	Démonstration de la réalisation d'une dalle SanPlat, des pose-pieds, du couvercle et des claustras par le formateur
Jour 2	
	Rappel des informations de la veille
8h-10h	Réalisation des dalles SanPlat et des pose-pieds par les participants
10h-10h15	Pause-café
10h-12h	Test de solidité de la dalle, pose sur le soubassement et réalisation de la superstructure
12h-13h	Pause-déjeuner
13h-14h	Rôles des différents acteurs et collaboration entre eux
14h-15h	Conseils pour la promotion de la construction des latrines familiales
15h-16h	Conseils pour l'utilisation et l'entretien des latrines (y compris la vidange)
Jour 3	
	Rappel des informations de la veille
8h-9h	Réalisation du couvercle et des claustras par les participants
9h-10h	Suite et fin de la réalisation de la superstructure
10h-10h15	Pause-café
10h15-12h	Evaluation de la formation et reprise de certains thèmes à la demande des participants
12h-13h	Remise des jeux de moules (voire petit matériel) et du certificat de formation aux participants
12h-13h	Repas de clôture

10. ASPECTS RELATIFS A LA CAPITALISATION DE L'ATPC

10.1. Suivi- rapportage

L'élaboration du présent guide a été l'occasion d'améliorer ou de formaliser les outils de suivi et de rapportage dont la liste est récapitulée dans le **tableau 15**. Il est important que toutes les fiches soient correctement remplies, régulièrement mises à jour et acheminées à temps car elles serviront à alimenter la base de données ATPC (voir § 10.2). Tous les rapports ou fiches pour lesquels les ONG sont responsables seront fournis en copie électronique au PTF, à la DRACPN, à la DRS et aux collectivités territoriales.

Tableau 14 : Liste des outils de suivi et de rapportage

Outils de suivi et de rapportage	Responsable
Fiche de compte-rendu d'état des lieux dans un village	ONG/SACPN
PV de la réunion d'arbitrage + liste définitive des villages à déclencher	DRACPN
Fiche de compte-rendu de déclenchement dans un village	ONG
Rapport de formation/déclenchement	DRACPN
Fiche récapitulative des engagements des villages déclenchés	DRACPN
Fiche de suivi post-déclenchement (niveau ménage)	ONG
Fiche de suivi post-déclenchement (niveau village)	ONG
Fiche de supervision des activités ATPC dans un village	ST
Rapport d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL	DRACPN
Certificat d'atteinte de l'état FDAL	DRACPN
Fiche de suivi post-FDAL (niveau ménage)	ONG/ST
Fiche de suivi post-FDAL (niveau village)	ONG/ST
Rapport de formation des maçons	ONG/ST
Fiche de suivi de maçon	SACPN

10.2. Base de données ATPC

Depuis 2009, l'UNICEF tient à jour une base de données Excel qui prend en compte tous les projets ATPC menés au Mali que ce soit par les services techniques ou par les ONG partenaires. Cette base de données a été améliorée suite à l'atelier de capitalisation tenu les 13 et 14 décembre 2011. Jusqu'à présent, elle est mise à jour trimestriellement par l'UNICEF, son transfert effectif à la DNCAPN est cours.

Selon les recommandations de l'atelier sus cité, la gestion de la base de données devrait à terme être transférée à la DNACPN. Le système de remontée des informations avait ainsi été défini :

- Les structures facilitatrices transmettent les informations à la DRACPN chaque trimestre.
- La Division assainissement de la DRACPN consolide la base de données régionale chaque trimestre.
- La DRACPN transmet la base de données régionale consolidée chaque trimestre au niveau national.
- La DNACPN consolide la base de données nationale chaque trimestre.

10.3. Mise à jour de l'approche ATPC

Depuis le lancement de l'ATPC au Mali en 2009, UNICEF Mali a été à l'initiative de bon nombre d'ateliers de formation et de capitalisation qui ont réuni non seulement les acteurs maliens de l'ATPC mais parfois aussi les acteurs de la sous-région et d'autres régions d'Afrique. Cela a permis d'affiner l'approche pour une meilleure mise en œuvre et le présent guide en est l'un des résultats.

Il est souhaitable que cette dynamique soit maintenue. L'UNICEF peut d'ores et déjà assurer qu'elle en sera toujours l'un des moteurs pour les années à venir aux côtés de la DNACPN. Ce guide devrait ainsi être actualisé dans 2 ans.

Annexe 22 : Indicateurs de suivi-évaluation de l'ATPC

Indicateur	Commentaires	Source d'information
Communes	Bien orthographier le nom selon la nomenclature RGPH 2009	RGPH 2009, Mairie
Villages	Bien orthographier le nom selon la nomenclature RGPH 2009	RGPH 2009, Liste définitive des villages
Population totale ¹	Nb d'hommes + Nb de femmes	RGPH 2009, Mairie
Nombre hommes	Toutes tranches d'âge confondues	RGPH 2009, Mairie
Nombre femmes	Toutes tranches d'âge confondues	RGPH 2009, Mairie
Nombre de ménages ²	Un ménage correspond à 1 homme + 1 femme et leurs enfants. Si un homme a plusieurs femmes, on considèrera un ménage par femme	RGPH 2009, Mairie
Nombre de latrines existantes ³	Toutes les latrines fonctionnelles doivent être comptabilisées sans distinction du modèle au moment du déclenchement (ou juste après)	Recensement spécifique effectué par les acteurs de terrain
Nombre de concession	Nombre de concessions par village	RGPH 2009 puis recensement spécifique effectué par les acteurs de terrain lors des premiers suivis
Taux de couverture en latrines	Les références nationales indiquent pour chaque 10 personne une latrine.	RGPH 2009 puis recensement spécifique effectué par les acteurs de terrain lors des premiers suivis
Forage	Forage équipée de pompe à motricité humaine ou équipant un système d'adduction	Recensement spécifique effectué par les acteurs de terrain
Puits moderne	Puits busés avec margelle et couverture	Recensement spécifique effectué par les acteurs de terrain
Puits traditionnel	Puits non busés, non protégé	Recensement spécifique effectué par les acteurs de terrain
Engagement en terme de construction de latrines	en nombre de latrines	Fiche de déclenchement
Date Déclenchement	Jour/Mois/Année	DRACPN ou ONG
Date prévisionnelle FDAL	Jour/Mois/Année	DRACPN ou ONG
Nombre enfants moins de 5 ans	Nombre d'enfants de moins de 5 ans par ménage	Recensement spécifique effectué par les acteurs de terrain lors des premiers suivis
Nouvelles latrines achevées	Toutes les nouvelles latrines construites après le déclenchement doivent être comptabilisées sans distinction du modèle	Agents de suivi (SACPN ou animateur ONG)
Nouvelles latrines en cours de construction	Toutes les nouvelles latrines en cours de construction après le déclenchement doivent être comptabilisées sans distinction du modèle	
Latrines réhabilitées	Toutes les anciennes latrines qui ont bénéficié d'améliorations doivent être comptabilisées.	
Latrines équipées d'un dispositif de lave-mains	Oui/non (par ménage)	
Equipement en pot pour la défécation des enfants	Oui/non (par ménage)	
Date Suivi	Jour/Mois/Année	DRACPN
Date FDAL	Jour/Mois/Année	
Date de certification FDAL ³	Jour/Mois/Année	
Date Evaluation	Jour/Mois/Année	

Taux de réalisation des engagements	Latrines construites/Latrines prévues	Agents de suivi (SACPN ou animateur ONG)
Taux de réhabilitation des latrines	Latrines réhabilitées/Latrines existantes	
Taux de couverture ménage/ latrine	Total des latrines /ménages	
Taux de couverture concession / latrine	Total des latrines /concession	
Ratio Nombre personnes/ latrines	Nombre personnes/ latrines	
Taux de latrines équipées d'un DLM	Total des latrines /DLM	
Avis motivé	Impression sur l'atteinte FDAL du village	
Nom chef ménage	Selon document officiel	
Latrine équipée d'un dispositif lave main	OUI /NON	
Type de dallage	(1=Sanplat; 2=Béton classique; 3=Traditionnel)	
Sol Latrine	(1=Ciment; 2=Argile; 3=Gravier)	
Conservation saine de l'eau	OUI/NON (voir planche)	
Conservation saine des aliments	OUI/NON (voir planche)	
Source d'eau de boisson	1=Forage, 2=Puits moderne, 3=Autres	
Ménage traite eau de boisson	OUI / NON	
Présence d'un lave-main fonctionnel, repas	OUI / NON	
La mère et les enfants dorment-ils sous moustiquaire	OUI/NON	
Evacuation des eaux usées	1=Puisards; 2=Rue, Cour; 3=Autre	
Evacuation des déchets solides	1=Fosse fumièrè; 2=Décharge; 3=Rue, Cour; 4=Autre	
Comité villageois fonctionnel Oui/Non	Oui/non (par ménage)	
Plan d'action villageois mis à jour	Par comité villageois	
Fréquence des journées de salubrité	Nombre de jour par semaine	
Salubrité du village, Propre/Sal	Propre ou sal	
Nombre de centre/unité de fabrication de dalles	Nb d'unité existante	
Nombre de maçons formés	Nb de maçons formé par village	ONG / DRACPN
Nombre de dalles réalisées	Nb de dalles réalisées par chaque maçon depuis sa formation	CSCom / SACPN